

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

SESSION DE DROIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 12 DE LA CONSTITUTION  
(7<sup>e</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

1<sup>re</sup> Séance du Mercredi 15 Juillet 1981.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENTIE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — **Hommage à la mémoire d'anciens députés** (p. 110).

2. — **Eloges funèbres** (p. 110).

*Eloges funèbres de René de Branche et de Jacques-Antoine Gau.*

MM. le président ; Mauroy, Premier ministre.

3. — **Rappels au règlement** (p. 112).

MM. Labbé, le président, Joxe, Robert-André Vivien.

4. — **Questions au Gouvernement** (p. 113).

M. le président.

IRLANDE (p. 113).

MM. Derosier, Cheysson, ministre des relations extérieures.

MM. Gaudin, le président.

DURÉE DU TRAVAIL (p. 114).

MM. Bêche, Auroux, ministre du travail.

COOPEFI (p. 114).

MM. Michel Berson, Delors, ministre de l'économie et des finances.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ (p. 114).

MM. Pistre, Delors, ministre de l'économie et des finances.

MODIFICATION DE L'ASSIETTE DES CHARGES SOCIALES (p. 115).

M. Roland Beix, Mme Questiaux, ministre de la solidarité nationale.

AIDES A L'AGRICULTURE (p. 115).

M. Josselin, Mme Cresson, ministre de l'agriculture.

IMPLANTATION D'UNE ANTENNE DE L'O. L. P. (p. 116).

MM. Gilbert Gantier, Cheysson, ministre des relations extérieures.

NATIONALISATIONS (p. 117).

MM. Asensi, Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'extension du secteur public.

IRLANDE DU NORD (p. 117).

MM. Montdargent, Cheysson, ministre des relations extérieures.

S. M. I. C. (p. 117).

MM. Rimbault, Mauroy, Premier ministre.

PRIX DU LAIT (p. 118).

M. Soury, Mme Cresson, ministre de l'agriculture.

5. — **Décisions du Conseil constitutionnel sur des requêtes en contestation d'opérations électorales** (p. 119).

6. — **Demande de suspension de séance** (p. 119).

MM. Gaudin, le président.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 119).

**7. — Loi de finances rectificative pour 1981. —** Discussion d'un projet de loi (p. 119).

M. Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances.

**PRÉSIDENCE DE M. BERNARD STASI**

M. Delchède, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense.

M. Fleury, rapporteur pour avis de la commission des lois.

M. Nucci, rapporteur pour avis de la commission de la production.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

**7. — Ordre du jour (p. 132).**

**PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ**

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

**HOMMAGE A LA MEMOIRE D'ANCIENS DEPUTES**

**M. le président.** J'ai le regret (*Mmes et MM. les députés se lèvent*) de porter à la connaissance de l'Assemblée le décès de nos anciens collègues :

Jean Albert-Sorel, député de la Seine de 1958 à 1962 ;

Fernand Bône, député de la Sarthe de 1956 à 1958 ;

Jean Chassagne, député de l'Indre-et-Loire de 1973 à 1976 ;

Bernard Chochoy, député du Pas-de-Calais de 1967 à 1968 ;

Pierre Dalainzy, député de la Meurthe-et-Moselle de 1958 à 1967 ;

Jean Fraissinet, député des Bouches-du-Rhône de 1958 à 1962 ; Joseph de Goisard de Monsabert, député des Basses-Pyrénées de 1951 à 1955 ;

Henri-Louis Grimaud, membre des deux assemblées constituantes et député de l'Isère de 1946 à 1955 ;

André Lacaze, député de la Charente-Maritime de 1958 à 1962 ;

Marcel Massot, député des Alpes-de-Haute-Provence de 1936 à 1942, de 1951 à 1955 et de 1962 à 1978 ;

Henri-Maurice Mazo, député du Vaucluse de 1958 à 1962 ;

Arthur Museaux, député du Nord de 1936 à 1942, membre des deux assemblées constituantes, et député du Nord de 1946 à 1958 et de 1962 à 1973 ;

Henry Sers, député de la Réunion de 1966 à 1973 ;

Jean Solinac, membre des deux assemblées constituantes et député de l'Aveyron de 1946 à 1955 ;

Ernest Voyer, membre de la première assemblée constituante et député de l'Orne de 1962 à 1967.

— 2 —

**ELOGES FUNEBRES**

**M. le président.** Nous avons également à déplorer la disparition de deux de nos anciens collègues membres de la précédente législature, René de Branche et Jacques-Antoine Gau.

**Eloge funèbre de René de Branche.**

**M. le président.** Mes chers collègues, il fut bien difficile de croire les journaux lorsqu'ils annoncèrent la mort de René de Branche, survenue le 15 avril 1981, à son domicile de Mayenne.

En effet si, d'une façon générale, l'esprit humain marque toujours un temps d'arrêt avant d'accepter l'irréversible, à plus forte raison l'idée de ne plus rencontrer René de Branche ne pouvait venir à l'esprit de personne : il était âgé seulement de quarante ans et apparaissait comme l'un des membres de l'U. D. F. promis à une brillante carrière politique. Ce député assidu, attentif et courtois, nourrissait les débats en séance publique par des observations toujours précises et formulées à bon escient.

René de Branche était né le 17 février 1941 à Mende. Mais il appartenait à une famille mayennaise de la région d'Ernée. Licencié en droit, diplômé de l'institut d'études politiques, il

était entré à l'E. N. A., où il fit partie de la promotion « Marcel Proust » de 1965 à 1967. Puis se dessina pour lui une carrière marquée par la diversité.

La diplomatie parut d'abord l'appeler, puisque, après avoir occupé les fonctions de secrétaire des affaires étrangères à la sous-direction de l'Europe orientale au quai d'Orsay, il fut chargé de mission au cabinet du secrétaire général de l'O. N. U. à New York de 1969 à 1972. Mais en 1975, il entra dans la banque : il devint en effet directeur du secteur des grandes entreprises et du développement à la B. N. P. et le resta jusqu'en 1977. Parallèlement, il sollicitait les suffrages de ses concitoyens : conseiller général en 1973 du canton de Chaillant, petite ville où il avait été élevé et dont il devint l'adjoint au maire en 1977, il fut élu conseiller général du canton de Mayenne-Est en 1979.

Le 12 mars 1978 il avait été élu U. D. F. de la troisième circonscription de la Mayenne avec 61,8 p. 100 des suffrages dès le premier tour : ancien député républicain indépendant de la même circonscription, M. Bertrand Denis lui avait proposé de se présenter à sa place.

« C'est à cause de l'action que j'ai menée au conseil général et dans mon canton, notamment dans le domaine social, que M. Bertrand Denis m'a demandé de me présenter à vos suffrages », avait indiqué René de Branche au début de sa profession de foi, sans faire état de ses autres activités qui auraient pu le distinguer à l'attention du corps électoral. Mais il préférait apparaître comme un enfant du pays, proche des paysans, des artisans et des commerçants de sa circonscription.

Membre de la commission de la production et des échanges en 1978, il y remplit les fonctions de vice-président et présenta un avis sur les crédits du projet de loi de finances pour 1979, affectés au commerce extérieur. En 1979, il devint membre de la commission des finances au nom de laquelle il rapporta les crédits du budget de l'intérieur pour 1980, affectés aux collectivités locales. Il participa également aux travaux de diverses commissions mixtes paritaires ainsi qu'à ceux de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation agricole.

Assidu en commission, René de Branche intervenait peu, en séance publique, dans les discussions générales. Mais il était un député très présent. Lorsque l'Assemblée abordait la discussion des articles d'un projet, il multipliait les observations, soit pour soutenir des amendements ou sous-amendements qu'il avait lui-même déposés, soit à propos d'amendements présentés par d'autres. Il lui est arrivé aussi à plusieurs reprises de poser des questions au Gouvernement ou de développer des questions orales.

Cadre de banque, il s'intéressait tout particulièrement aux questions financières et économiques. C'est ainsi qu'il participa activement aux débats ardues qui portèrent sur l'imposition des produits de cession à titre onéreux de valeurs mobilières ou sur l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises. Cependant, ses préoccupations les plus constantes avaient trait aux petites et moyennes entreprises, à l'agriculture et à la justice sociale.

A propos des P. M. E. et de l'apprentissage, il dénonça très souvent le conservatisme d'une politique industrielle qu'il jugeait trop exclusivement axée sur les grandes unités de production, trop prisonnière de formalités complexes et inutiles, trop coûteuse pour les petits patrons.

Dans le domaine de la politique agricole, il préconisait une attitude ferme dans les négociations européennes, la modernisation de certaines réglementations et il demandait que l'on prit davantage en considération les intérêts des jeunes agriculteurs désireux de s'installer. Enfin, il réclamait davantage de justice sociale. Il s'élevait aussi contre l'archaïsme de notre système fiscal.

D'autre part, il appelait de ses vœux la moralisation des circuits financiers par un effort qui aurait conduit à réglementer de façon plus stricte les placements anonymes. La protection sociale des femmes — en particulier des femmes d'agriculteurs, de commerçants et d'artisans —, leur accès à la vie professionnelle lui inspirèrent aussi nombre de propositions.

René de Branche apparaissait comme un libéral, notamment en matière économique, mais il ne voulait pas s'en remettre à la seule liberté économique pour faire le bonheur des hommes. Sa générosité et son sens de la justice le conduisaient à insister sur les impératifs moraux qui, à ses yeux, devaient être indissociables des objectifs politiques.

Alliant la compétence à la modestie, l'opiniâtreté à la discrétion, il gardait sa liberté de jugement en toute circonstance, et sa loyauté à l'égard de ses amis ne l'empêchait pas d'apporter sa note personnelle à leur œuvre législative. Pour cet homme de bonne volonté, ce qui comptait avant tout, c'était de traduire le plus fidèlement possible à l'échelon national les aspirations exprimées par des hommes et des femmes dont il avait à cœur

de rester proche et qui représentaient à ses yeux l'ensemble des Français. Ainsi se faisait-il une idée très élevée du rôle de député et laissera-t-il de cette haute fonction une très belle image.

A Mme René de Branche, à son fils, au groupe de l'union pour la démocratie française, je présente les condoléances émues de l'Assemblée nationale.

#### Eloge funèbre de Jacques-Antoine Gau.

**M. le président.** Jacques-Antoine Gau nous a quittés le 29 mai dernier.

Né le 25 octobre 1930 à Puy-l'Évêque, dans le département du Lot, il s'engage dès le début de sa vie d'homme au service de ses convictions et de ses concitoyens. Tout en poursuivant des études qui le mènent à la licence ès-lettres et au doctorat en droit, il milite activement au sein de l'union nationale des étudiants de France, à une époque où cette organisation étudiante se trouve à la pointe du combat de la gauche, notamment pour réclamer la paix en Algérie. Il manifeste aussi son esprit de dévouement et son désir d'exercer des responsabilités concrètes en assumant, en 1955, les fonctions de président de la mutuelle nationale des étudiants de France, organisme de protection sociale géré directement par les étudiants.

Dès l'âge de vingt-cinq ans, il a ainsi tracé le chemin qu'il suivra tout au long d'une vie consacrée à la défense des idéaux de la gauche, ainsi qu'à la préservation et à l'extension des conquêtes sociales réalisées à l'époque du Front populaire et de la Libération.

Jacques-Antoine Gau a adhéré au parti socialiste dès 1956. Puis il a milité au P. S. U. et dans le mouvement des clubs. Il a pris ainsi une part très importante à la recherche de l'unification des socialistes. Il fut l'un des fondateurs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Il devint membre de son comité directeur en 1967, puis membre du bureau exécutif du parti socialiste après le congrès d'Épinay en 1971.

Le 11 mars 1973, il est élu député de la quatrième circonscription de l'Isère. Il abandonne alors ses fonctions de directeur adjoint de l'union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce — l'U. N. E. D. I. C. — fonctions qu'il exerçait depuis 1969. Mais cette expérience professionnelle des problèmes de l'emploi, qu'il suivra très attentivement, inspirera constamment son travail parlementaire.

À l'Assemblée nationale, le nouvel élu s'inscrit tout naturellement à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Sans tarder, il interroge le Gouvernement sur le montant des pensions de vieillesse, les problèmes de l'emploi et les difficultés financières de la sécurité sociale. Il intervient dans la discussion de nombreux projets relatifs au droit du travail, insistant sur la nécessité d'assurer la sécurité de l'emploi, de réprimer les trafics de main-d'œuvre, d'améliorer les conditions de travail.

Réélu en mars 1978, il devient vice-président du groupe socialiste, et, en 1979 et 1980, vice-président de l'Assemblée nationale. Il convient de rappeler qu'il présida également la délégation du bureau chargée de l'informatique parlementaire et qu'il contribua ainsi de manière décisive à la modernisation des méthodes de travail du Parlement. Il fut encore membre de la commission nationale des opérations immobilières de l'architecture, ainsi que de la commission de contrôle de la gestion du service public du téléphone.

En huit ans de vie parlementaire, Jacques-Antoine Gau a déposé vingt et une propositions de loi, relatives notamment à l'application du régime d'assurance chômage aux salariés des chambres d'agriculture, à l'amélioration des conditions de travail, à la composition des conseils d'administration dans les caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales, à l'aide médicale urgente, à l'extension du bénéfice du régime d'assurance chômage aux employés de maison, à l'indemnisation conventionnelle du chômage partiel, aux droits économiques et sociaux liés à la présence d'enfants dans la famille, aux comités d'entreprise, aux épouses d'artisans et de commerçants, aux contrôles médicaux patronaux, à la suppression des ordres des professions de santé, à la protection de l'emploi du salarié appelé à accomplir son service militaire.

Il posa de nombreuses questions au Gouvernement au sujet de la sécurité sociale, de l'emploi ou encore du fonctionnement des centres hospitaliers, mais il intervint aussi sur les problèmes de sa région et, par exemple, sur le tracé de la voie rapide Grenoble—Valence, la construction de la centrale nucléaire Super-Phœnix, l'aménagement du Voironnais, le parc national du Vercors. Son action à l'Assemblée nationale s'accompagnait également d'un effort permanent accompli au service de la population des soixante-dix-neuf communes de sa circonscription. Il a très souvent expliqué que les communes devaient disposer de

moyens et de pouvoirs accrus. Il a souligné la nécessité de développer les équipements et de maintenir les services en milieu rural.

En mars 1977, Jacques-Antoine Gau est élu conseiller municipal, puis maire de Voiron. Membre du conseil régional Rhône-Alpes depuis 1973, il en devient secrétaire, puis vice-président.

Jacques-Antoine Gau, qui dès 1973 avait assumé la fonction de délégué auprès du premier secrétaire du parti socialiste, chargé des relations avec le Parlement, devint, en raison de son évidente compétence, délégué national de son parti pour les problèmes de santé et de la sécurité sociale, et, en 1976, responsable des problèmes de la santé au bureau du groupe des socialistes et radicaux de gauche.

C'est donc avec un poids tout particulier qu'il intervint régulièrement lors des débats budgétaires relatifs aux crédits du ministère de la santé, condamnant inlassablement l'insuffisance de la politique familiale, de la politique de prévention, de la politique d'action sanitaire et sociale. Il fut aussi le censeur vigilant en matière de sécurité sociale de la politique des gouvernements d'alors.

Lors de la discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse, il fut l'orateur principal du groupe des socialistes et radicaux de gauche et prit une part active dans l'évolution de notre législation.

Son excellente connaissance des dossiers, sa rigueur intellectuelle, la cohérence de ses démonstrations le faisaient écouter bien au-delà des bancs de son groupe, de même que sa courtoisie, son affabilité, la chaleur qu'il mettait à défendre ses convictions hors de tout esprit de sectarisme lui valaient l'estime de tous, même hors de notre assemblée.

Le 21 décembre 1978, s'agissant de l'aide aux travailleurs privés d'emploi, Jacques-Antoine Gau démontra que le déficit de l'U. N. E. D. I. C. — sujet pour lequel sa compétence était unanimement reconnue — était imputable à la crise économique et singulièrement au chômage. Dénonçant la substitution abusive de la notion de demandeur d'emploi à celle de chômeur, il déplora l'insuffisance des créations d'emploi d'utilité collective et défendit avec passion la nécessité, pour notre pays, de s'engager sur la voie de la réduction de la durée hebdomadaire du travail.

Jacques-Antoine Gau a ainsi contribué d'une manière particulièrement efficace à la longue réflexion et à l'action du parti socialiste dans les domaines de l'emploi, de la sécurité sociale, des conditions de travail.

Tous ceux qui l'ont connu conserveront de lui le souvenir d'un parlementaire et d'un ami très scrupuleux. Comme maire de Voiron, comme conseiller régional et comme parlementaire, il apportait à l'étude des dossiers les soins les plus attentifs. Ses démarches s'appuyaient toujours sur des connaissances solidement étayées. Il avait un grand souci de faire avancer les choses, sur le plan administratif comme sur le plan politique. Il croyait profondément à la logique de son argumentation pour convaincre les hésitants ou les adversaires.

Mais, dans chaque combat, il avait toujours le respect des autres. Sans rien abandonner de ses convictions ni de sa vision de la société future, il s'efforçait toujours d'entraîner l'adhésion. Il apparaissait ainsi comme un homme à la fois ferme, circonspect, mais aussi acquis à l'esprit de dialogue.

Jacques-Antoine Gau avait toutes les vertus d'un grand parlementaire, très à l'aise dans les débats au cours desquels la loi s'élabore.

Il n'a pas pu prendre toute la part qu'il aurait souhaité à la campagne présidentielle, car la maladie et les souffrances le retenaient chez lui, entouré par son épouse et par sa famille ; mais il a été très présent. Il a jusqu'au bout animé l'action politique et militante dans son département et dans sa région. La victoire du socialisme et de la gauche tout entière aura été pleinement sa victoire. Un destin cruel ne lui a pas permis d'aborder l'élection législative ni de prendre la part immense qui aurait été la sienne dans la mise en œuvre de la politique de changement à la préparation de laquelle il avait tant donné de lui-même.

J'adresse nos pensées émues à Mme Jacques-Antoine Gau, à son fils, à toute sa famille et à tous ses amis.

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. le Premier ministre.** Mesdames, messieurs, je tiens à associer le Gouvernement aux paroles prononcées par le président de l'Assemblée nationale pour rendre hommage à la mémoire de deux députés, René de Branche et Jacques-Antoine Gau.

Le Gouvernement partage votre douloureuse interrogation sur ces vies trop hâtivement terminées, sur ces destins foudroyés trop tôt alors que l'un et l'autre étaient en pleine force de l'âge et donnaient toute leur puissance dans leur travail et dans leur action.

René de Branche a participé activement aux travaux des commissions de cette assemblée ; il s'est particulièrement illustré dans les questions financières, économiques et agricoles. Outre le travail qu'il effectuait au sein de l'Assemblée nationale, il était présent dans son département, dans son canton et dans sa commune. Je veux, au nom du Gouvernement, présenter nos condoléances sincères à Mme de Branche et à la famille du disparu.

Le Gouvernement s'associe également à la peine éprouvée par l'Assemblée nationale, et plus particulièrement par le groupe socialiste, à la suite de la disparition de Jacques-Antoine Gau.

Jacques-Antoine Gau était le type même du militant : militant du mouvement associatif, puis président de la mutuelle générale des étudiants. Je l'ai connu alors, et il était déjà tel que nous l'avons vu à l'Assemblée nationale : sérieux, compétent, travailleur infatigable. Il connaissait parfaitement ses dossiers dont il parlait avec mesure et avec l'audace de sa conviction. En sa qualité de député, il a été à l'origine de nombreuses propositions de loi et il a apporté sa contribution aux projets relatifs à la famille et à la santé.

Tous ceux qui l'ont soutenu à Voiron, ou dans sa circonscription, savent que le député Jacques-Antoine Gau était également un maire très attentif aux problèmes de sa commune.

Je voudrais, en présentant mes condoléances au groupe socialiste, exprimer à Mme Jacques-Antoine Gau mes pensées douloureuses et émues après la disparition de son mari qui a connu le 10 mai sans en voir les prolongements. Qu'elle sache qu'il nous manque cruellement.

**M. le président.** En hommage à la mémoire de nos deux anciens collègues, je vous invite à vous recueillir quelques instants.

(Mmes et MM. les députés observent une minute de silence.)

— 3 —

#### RAPPELS AU REGLEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Claude Labbé, pour un rappel au règlement.

**M. Claude Labbé.** Mon rappel au règlement est fondé sur l'article 133 du règlement de l'Assemblée nationale qui traite des questions au Gouvernement. Mon collègue M. Gaudin, président du groupe de l'U. D. F., s'associe pleinement à moi en la circonstance.

La procédure des questions au Gouvernement du mercredi, appelées questions d'actualité, a pour origine une initiative du précédent Président de la République, M. Giscard d'Estaing ; elle a été, selon nous, voulue, admise et comprise comme une possibilité d'expression supplémentaire offerte à l'opposition. Sans être comparable à la procédure de l'interpellation, elle constitue un moyen, surtout pour l'opposition, de questionner rapidement, efficacement le Gouvernement ainsi que cela se pratique au sein du Parlement britannique considéré souvent comme un modèle en matière de démocratie parlementaire.

Vous me pardonnerez d'intervenir maintenant, mais je ne pouvais pas attendre car nous venons d'apprendre que le déroulement de la séance consacrée aux questions d'actualité allait être modifié dès aujourd'hui. C'est pourquoi je voudrais présenter mes remarques sur la procédure et sur le procédé.

En ce qui concerne la procédure, nous avons toujours considéré — et nous maintenons cette position — que le temps attribué aux quatre groupes de l'Assemblée nationale devait être divisé en quatre parties égales. Nous estimons en effet que la procédure des questions d'actualité doit ignorer la proportionnalité afin de profiter équitablement à chacun des groupes, notamment ceux de l'opposition, quelle que soit son importance.

A partir du moment où le groupe socialiste demande pour lui-même, ce qui peut s'expliquer en raison du nombre de ses membres, un temps double de celui des autres groupes — c'est-à-dire trente minutes — nous affirmons qu'il s'agit d'une déviation de l'esprit même dans lequel a été instaurée cette procédure.

J'ajoute qu'il faut choisir : ou l'on s'en tient aux quatre quarts d'heure en faisant abstraction de la proportionnalité, ou l'on applique rigoureusement une répartition proportionnelle. Or il n'est question, pour l'instant, que de donner deux fois plus de temps au seul groupe socialiste.

J'ai été le premier à m'élever contre la place relativement faible réservée à un groupe important dans ce débat, car la longueur des réponses des membres du Gouvernement ne permettait souvent qu'à deux ou trois membres de mon groupe de s'exprimer alors qu'une quinzaine d'entre eux souhaitait interroger le Gouvernement. C'est sans doute dans cette situation que le groupe socialiste se trouve aujourd'hui. Nous avons déjà connu

ces difficultés et ces contraintes tenant au nombre élevé des membres du groupe ; il faut savoir y faire face.

Par ailleurs le fait d'offrir la possibilité aux députés, après qu'ils auront formulé leur question et entendu la réponse du ministre concerné, de poser une nouvelle question à ce dernier, allongera les débats, d'autant que les représentants du Gouvernement peuvent reprendre la parole à n'importe quel moment — peut-être une telle intervention sera-t-elle justifiée — en application de l'article 56, alinéa 1, de notre règlement. Ainsi, indépendamment des questions de temps, cette seconde modification rendra la procédure « impraticable » et nous ne pourrions plus, en un quart d'heure, poser qu'une ou deux questions. Dans ces conditions, le groupe socialiste, même s'il doit disposer d'une demi-heure, en exposera également très peu. Nous en reviendrons alors, à peu de choses près, aux questions orales sans débat, avec le même manque d'intérêt.

Quant au procédé, je rappelle que cette transformation de la procédure a d'abord été évoquée au cours d'une conférence des présidents, puis lors d'une réunion des présidents de groupe. Elle n'a pas été tranchée et j'avais cru comprendre, ainsi que mon ami Jean-Claude Gaudin et un certain nombre de personnes présentes à cette réunion que, pour aujourd'hui, nous appliquerions l'ancienne méthode afin de pouvoir nous mettre d'accord, au cours de la prochaine conférence des présidents, sur le choix éventuel de nouvelles dispositions. Cela aurait été d'autant plus normal, monsieur le président, que mon collègue Jean-Claude Gaudin et moi-même vous avons indiqué qu'en tout état de cause, nous n'étions pas d'accord avec la nouvelle formule. Si vous l'appliquez aujourd'hui, ce ne sera pas à la suite d'une concertation, mais parce que vous nous l'imposerez.

J'en viens à ma conclusion.

Vous ne pouvez pas, monsieur le président, mesdames, messieurs de la majorité, tenir un double langage en laissant entendre, y compris par les plus hautes autorités de l'Etat, que l'on veut plus que jamais donner au Parlement, notamment à l'Assemblée nationale, des droits supérieurs à ceux dont il disposait auparavant mais en décidant simplement, dans le même temps, d'accorder deux fois plus de moyens d'expression au seul groupe socialiste.

Si cette procédure devait être mise en place et nous être imposée...

**M. Raymond Forni.** Vous avez monopolisé le pouvoir pendant vingt-trois ans !

**M. Claude Labbé.** ... nous aurions une nouvelle preuve d'un certain esprit d'intolérance qui tend à s'instaurer dans cette maison. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Interruptions sur les bancs des socialistes.)

Il contraste manifestement avec l'état de grâce et avec les déclarations prononcées hors de cette enceinte. Nous tenions à le souligner. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** Sans répondre sur le fond à l'intervention de M. Labbé, je lui fais observer — je ne sais s'il le doit à l'état de grâce — qu'il a librement pu prononcer un discours. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Claude Labbé.** Je proteste...

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Joxe, pour un rappel au règlement. (Vives exclamations et claquemets de pupitres sur les mêmes bancs.)

Je vous en prie, mes chers collègues, restez calmes ! M. Joxe a seul la parole.

**M. Robert-André Vivien.** Sur quel article M. Joxe fonde-t-il son rappel au règlement ?

**M. Pierre Joxe.** J'interviens, monsieur Robert-André Vivien, pour un rappel au règlement fondé sur le même article que celui auquel s'est référé M. Labbé.

**M. Robert-André Vivien.** Rappelez-nous donc duquel il s'agit !

**M. Dominique Taddei.** Taisez-vous, monsieur Vivien, vous n'exercez plus aucune présidence au sein de cette assemblée.

**M. Pierre Joxe.** Que M. Vivien se rassure, mon rappel au règlement sera moins long que celui de M. Labbé.

Je voudrais qu'il soit donné acte à l'Assemblée du fait que l'intervention de M. Labbé pose un problème tellement délicat qu'il a été longuement examiné d'abord en conférence des présidents, puis au cours d'une réunion des présidents de groupe.

Nous avons ébauché une solution que je croyais acceptée par tous car personne n'a mis en cause la répartition des temps de parole et du nombre des questions attribués aux divers groupes vendredi matin pour la séance consacrée aux questions orales sans débat. Elle était la suivante : deux cinquièmes pour le groupe socialiste, un cinquième pour le groupe du rassemblement pour la République, un cinquième pour le groupe de l'union pour la démocratie française et un cinquième pour le groupe communiste. Cette formule a été appliquée vendredi dernier à l'Assemblée nationale.

**M. Didier Julia.** Cela n'a aucun rapport !

**M. Pierre Joxe.** Monsieur le président, M. Vivien demande à m'interrompre ; je ne m'y oppose pas.

**M. Robert-André Vivien.** Je n'ai rien dit ! (Rires.)

**M. le président.** Continuez, monsieur Joxe.

**M. Pierre Joxe.** Cela a tellement de rapport, contrairement à ce que vient d'indiquer l'interrompteur, que les problèmes relatifs à ces deux procédures — questions d'actualité et questions orales sans débat — ont été discutés dans les mêmes réunions, au même moment, avec les mêmes propositions de répartition.

Cela dit, si M. Labbé veut remettre en cause la répartition prévue pour aujourd'hui, alors qu'il n'a pas cru devoir intervenir à propos de celle retenue pour les questions orales sans débat de vendredi, c'est son affaire. J'ai pourtant la faiblesse de croire que s'il n'a rien dit vendredi, c'est parce qu'il y avait moins de monde et que s'il intervient aujourd'hui c'est pour donner un écho plus grand à sa protestation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Si la proportionnelle devait être la règle de l'organisation du débat, le temps de parole attribué au groupe socialiste ne serait pas double de celui des autres groupes, mais trois, quatre ou cinq fois supérieur. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Didier Julia et M. Jacques Marette.** C'est de l'intolérance !

**M. Pierre Joxe.** Mes chers collègues, où est l'intolérance ? (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Les députés du rassemblement pour la République quittent l'hémicycle, de même que la plupart des députés de l'union pour la démocratie française.)

**M. Alain Bonnet.** Ils sont ridicules !

**M. le président.** La parole est à M. Robert-André Vivien, pour un rappel au règlement.

**M. Robert-André Vivien.** Mon rappel au règlement sera très bref. Il est fondé sur l'article 133 du règlement de notre Assemblée.

Notre groupe, considérant qu'en réponse à un rappel au règlement, qui n'était pas un discours mais une intervention très précise de M. Labbé au nom des deux groupes de l'opposition, pour souligner, preuves à l'appui, qu'il y avait perversion d'une procédure, M. Joxe, avec une dialectique pleine d'astuce, que je lui connais de longue date, s'est placé dans le cadre d'un autre article du règlement, en parlant des questions orales sans débat. C'est une mauvaise réponse ; c'est une mauvaise manière. La seule réponse que peut apporter l'opposition, c'est de vous laisser seuls dans vos dialogues.

**M. le président.** J'invite les membres de l'opposition à participer aux travaux de l'Assemblée nationale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Robert-André Vivien.** Quand vous aurez fini de dialoguer entre vous.

— 4 —

#### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Cette procédure se déroulera selon les règles suivantes :

La durée globale consacrée aux interventions des députés et aux réponses du Gouvernement est fixée à 1 heure 15, à raison de trente minutes pour le groupe socialiste et de quinze minutes pour chacun des trois autres groupes.

Je donnerai successivement la parole à chaque auteur pour poser sa question, au Gouvernement pour répondre et, s'il me le demande, éventuellement, à l'auteur de la question pour répliquer une seule fois au Gouvernement.

Les interventions des parlementaires et les réponses du Gouvernement seront imputées sur le temps attribué à chaque groupe.

Il est donc de l'intérêt de chacun d'observer, au cours de ces échanges, le maximum de concision.

Lorsque le temps d'un groupe sera épuisé, j'appellerai les questions d'un autre groupe.

Pour cette première séance, l'ordre de passage des groupes sera le suivant : groupe du rassemblement pour la République, groupe socialiste, groupe de l'union pour la démocratie française, groupe communiste.

Nous commençons par les questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Cavallé...

**De nombreux députés socialistes.** Absent !

**M. le président.** ... à M. Godfrain...

**De nombreux députés socialistes.** Absent !

**M. le président.** ... à M. Haby...

**De nombreux députés socialistes.** Absent !

**M. le président.** ... à M. Gissinger...

**De nombreux députés socialistes.** Absent !

**M. le président.** ... à M. Narquin...

**De nombreux députés socialistes.** Absent !

**M. le président.** ... à M. Grussenmeyer.

**De nombreux députés socialistes.** Absent !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste

#### IRLANDE

**M. le président.** La parole est à M. Derosier.

**M. Bernard Derosier.** Monsieur le président, si le groupe socialiste avait adopté la même attitude que les groupes R.P.R. et U.D.F. pendant les vingt-trois années durant lesquelles il était dans l'opposition, nous n'aurions pas beaucoup siégé compte tenu des réponses du précédent gouvernement et de l'ancienne majorité ! (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Ma question s'adresse à M. le ministre des relations extérieures.

Depuis de nombreux mois, les républicains irlandais sont en lutte contre le Gouvernement britannique afin que soient reconus les droits de l'homme les plus élémentaires.

Certains n'hésitent pas à faire le sacrifice de leur vie en s'engageant dans une grève de la faim qui a conduit six d'entre eux à la mort.

L'indifférence du Gouvernement de Grande-Bretagne soulève l'indignation, la colère de tous ceux qui sont épris de liberté et de justice. Le Gouvernement français est attaché à ces principes.

Je vous demande, monsieur le ministre des relations extérieures, d'user de toute l'influence de la France dans les relations qu'elle entretient avec la Grande-Bretagne dans le cadre européen pour que cesse cette hécatombe en Irlande du Nord. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Le 13 juillet dernier, en effet, le sixième gréviste de la faim irlandais est mort.

Nous sommes entrés dans un cycle infernal d'horreur, de haine et de sang.

Certains pourront parler de fanatisme en voyant ces hommes qui consentent le sacrifice suprême. Il n'en demeure pas moins que c'est le sixième homme, en deux mois et demi, qui a eu ce courage, depuis Bobby Sands. Cela mérite le respect. Sommes-nous sûrs que nous serions tous capables, pour une cause, de consentir un sacrifice aussi grave ?

D'autres pourront parler de bravoure au service d'un intérêt national. Il n'en demeure pas moins que, pendant les dernières années, des bombes ont éclaté, des massacres ont eu lieu. Il y a eu 2 100 morts par attentats de l'I.R.A. en Irlande du Nord, parmi lesquels 1 500 civils et de nombreux enfants.

Nous sommes entrés dans un drame affreux, fait de haine entre deux communautés que cependant beaucoup devrait réunir pour trouver un avenir à l'Irlande du Nord.

Nous, Français, plus que bien d'autres — M. Derosier a eu raison de le souligner — devons participer à la recherche d'un règlement. Quel horrible mot devant cette souffrance humaine !

Comment le faire ?

Faut-il être irresponsable ? Faire des discours ? Provoquer l'opinion d'un côté ou de l'autre ? Intervenir dans des conditions que l'on dénoncera comme des ingérences dans les affaires intérieures d'un pays allié ?

Faut-il marquer profondément notre sympathie à ce peuple, à ces hommes et, alors, guetter, chercher chaque occasion ? Le débat au sein de cette assemblée est fondamental sur ce plan.

M. Derosier a très justement parlé de l'influence de la France, de ses relations, de ses possibilités d'action, d'intervention au sein de l'Europe. Je crois que c'est la voie dans laquelle nous devons essayer de progresser.

A cet effet, j'exprime par avance l'admiration et le soutien du Gouvernement français à ce que le nouveau gouvernement de Dublin, qui vient d'être formé, dans sa responsabilité étatique, pourra faire à l'égard de ses frères. Il est dirigé par un Premier ministre plein d'imagination et d'audace. Espérons qu'il saura, en tant qu'Irlandais et au nom des Irlandais, proposer des solutions.

Que l'Assemblée sache que le Gouvernement français usera alors de toute l'influence dont il peut disposer, comme M. Derosier l'a suggéré. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

**M. Jean-Claude Gaudin.** Monsieur le président, je demande la parole.

**M. le président.** Je suis désolé, mais je ne puis vous la donner. Il n'y a pas de rappel au règlement pendant la séance réservée aux questions d'actualité.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Je voulais demander une suspension de séance...

#### DURÉE DU TRAVAIL

**M. le président.** La parole est à M. Bèche.

**M. Guy Bèche.** Monsieur le ministre du travail, la réduction du temps de travail répond à deux préoccupations : lutter contre le chômage et changer la vie des travailleurs.

Au moment où s'engage une négociation décisive entre le patronat et les organisations syndicales, quelles sont les intentions du Gouvernement pour la faire avancer de manière qu'elle aboutisse dans les meilleurs délais, compte tenu de son importance ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail.

**M. Jean Auroux, ministre du travail.** Monsieur le député, avec la permission du Premier ministre, je tiens à rappeler l'importance que le Gouvernement attache à ce dossier.

Le Président de la République l'a soulignée lorsqu'il a rencontré les différents partenaires sociaux. Le Premier ministre l'a rappelée lorsqu'il a rencontré, avec plusieurs membres du Gouvernement, les mêmes partenaires. Enfin, elle a été manifestée lors d'une réunion qui s'est tenue le 12 juin dernier, au cours de laquelle, dans une déclaration importante et solennelle qui a largement été rendue publique, M. le Premier ministre a déclaré que la réduction de la durée du travail était l'un des dossiers fondamentaux pour à la fois lutter contre le chômage par le partage du temps de travail entre ceux qui en ont et ceux qui n'en ont pas, et pour dégager du temps libre par l'aménagement des conditions de travail qui donneront une nouvelle qualité aux relations des hommes dans l'entreprise.

Le Gouvernement a été très clair sur ce point et certaines réunions ont déjà eu lieu. L'une entre les partenaires sociaux s'est tenue récemment ; une autre doit se tenir vendredi prochain. A la suite de ces réunions, le Gouvernement rencontrera à nouveau les partenaires sociaux et fera le point en octobre pour arrêter les décisions qui pourront être prises et se traduire par des dispositions législatives sur lesquelles vous serez amenés à statuer d'ici à la fin de cette année. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** Si un auteur de question désire répondre au Gouvernement, qu'il me le fasse savoir.

#### CODEFI

**M. le président.** La parole est à M. Michel Berson.

**M. Michel Berson.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

Selon la réglementation actuellement en vigueur, seules les entreprises industrielles peuvent bénéficier des secours financiers des Codefi. Ainsi, dans plusieurs départements, dont l'Essonne, les crédits alloués au Codefi n'ont pas encore pu être utilisés,

alors que nombre d'entreprises en difficulté se voient refuser leur demande, faute de répondre aux critères très stricts d'éligibilité.

Il apparaît donc nécessaire de revoir les critères d'attribution des aides financières des Codefi, notamment en faveur des entreprises de service.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances.** Vous voudrez bien m'excuser, monsieur le président, de répondre en style télégraphique afin de ne pas écarter le temps de parole du groupe socialiste. (Sourires.)

Parmi les mesures adoptées par le Gouvernement en vue d'aider l'investissement et de soutenir l'activité des entreprises figurent effectivement des avances de trésorerie à dix-huit mois, remboursables après six mois. Ces avances doivent être combinées — je reviendrai sur ce point — avec les concours habituels des banques.

Le Gouvernement avait décidé de limiter ces aides aux entreprises saines se trouvant dans une situation de sous-traitance, sur lesquelles on faisait jusqu'à présent peser le poids de la récession économique. L'allongement des délais de paiement rend en effet impossible une bonne gestion de ces entreprises.

Dans un premier temps, le bénéfice de ces avances était limité aux entreprises industrielles, mais plusieurs parlementaires m'ont fait part de difficultés dans d'autres secteurs. Je dois ainsi décider, demain, avec mon collègue le ministre du logement, de l'extension de ces mesures au bâtiment et aux travaux publics, afin de prolonger l'effort consenti pour relancer la construction de logements.

En ce qui concerne les services et le commerce, je rappelle à M. Berson que les entreprises intéressées peuvent toujours s'adresser directement aux Codefi pour obtenir un report de paiement de leurs impôts et de leurs cotisations sociales. Si ces dispositifs s'avéraient insuffisants, je lui serais reconnaissant de bien vouloir me saisir des cas particuliers qui lui seraient soumis, afin que je puisse aménager la réglementation actuelle en fonction des besoins réels des entreprises. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

#### SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

**M. le président.** La parole est à M. Pistre.

**M. Charles Pistre.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

Mon collègue Berson s'est inquiété des conditions mises à l'acceptation des dossiers déposés auprès des Codefi en vue de soutenir les petites et moyennes entreprises qui rencontrent des difficultés de trésorerie.

Ma question est relative à l'attitude des banques au moment de la constitution et du dépôt de ces mêmes dossiers.

En effet, les P. M. E. se heurtent souvent à trois attitudes de la part de leurs partenaires bancaires : soit un refus de s'engager aux côtés des entreprises, soit un manque de diligence tel que beaucoup de dossiers risquent d'être présentés hors délai, soit — ce qui est pire encore — le conseil de licencier plutôt que de faire appel aux prêts du Codefi.

Ce blocage est tel qu'il met en cause le redressement voulu par le Gouvernement et par la majorité de cette assemblée.

Dans ces conditions, je demande à M. le ministre de l'économie et des finances ce que compte faire le Gouvernement pour éviter un tel blocage et pour inciter les banques à prendre davantage en compte la nécessaire défense des petites et moyennes entreprises et l'emploi des salariés qu'elles occupent. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances.** Mesdames, messieurs les députés, le rôle normal des banques est de subvenir aux besoins des entreprises et il n'a jamais été dans nos intentions de nous substituer à elles.

Plusieurs d'entre vous m'ont signalé que certaines banques nationalisées, nationalisables ou non nationalisables « traînaient les pieds », pour employer une expression imagée. Avant l'échéance de la fin du mois de juillet, j'ai demandé un rapport exhaustif sur les difficultés ou les obstacles non justifiés que rencontreraient les entreprises auprès d'un système bancaire qui confondrait le respect des décisions du suffrage universel et une « sinistrose » qu'aucune origine ne peut expliquer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Je tiens à rappeler à cet égard que pour l'échéance de la fin du mois de juin, nous avons accru de six milliards de francs

les possibilités de concours des banques ; elles doivent donc les répercuter d'une manière sélective sur les entreprises qui en ont besoin.

Pour le cas précis qui vient d'être posé, je recommande à l'honorable parlementaire d'inviter l'entreprise à s'adresser directement au Cofedi et au besoin d'en parler soit au trésorier-payeur général, soit au directeur de succursale de la Banque de France. En effet, ces deux hauts fonctionnaires sont à la disposition de l'Etat et ont pour mission d'éclairer et d'aider les entreprises en difficulté. Il n'est donc pas nécessaire de passer au préalable par une banque.

Encore une fois, le devoir de l'appareil bancaire, notamment dans la situation actuelle, est non pas de se réfugier derrière des impossibilités globales, mais de servir au mieux et d'une manière sélective les intérêts des entreprises françaises. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

#### MODIFICATION DE L'ASSIETTE DES CHARGES SOCIALES

**M. le président.** La parole est à M. Roland Beix.

**M. Roland Beix.** Ma question s'adresse à Mme le ministre de la solidarité nationale.

Au-delà des difficultés de la conjoncture, le grand débat de la fin du xx<sup>e</sup> siècle, que le Président de la République situait sur le choix entre l'homme et la machine, reste permanent pour tous les employeurs de main-d'œuvre.

Aujourd'hui, celui qui choisit d'employer des hommes continue à être pénalisé. Trois grands secteurs industriels : les compagnies pétrolières, les compagnies bancaires et les compagnies d'assurances réalisent la plus forte marge brute de bénéficiaires dans ce pays et paient moins du cinquième des charges sociales. Cette profonde injustice, que nous constatons depuis longtemps, s'exerce de plus en plus au détriment de l'artisanat, du commerce et des petites entreprises. Il est urgent d'agir dès maintenant pour mettre fin aux carences de la politique du passé, aujourd'hui absente de cet hémicycle.

C'est pourquoi je demande à Mme le ministre de la solidarité nationale à quelle date le Gouvernement sera en mesure de déposer un projet de modification de l'assiette des charges sociales pour les employeurs de main-d'œuvre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre de la solidarité nationale.

**Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale.** Le Gouvernement est parfaitement conscient du fait que le mode de financement de la sécurité sociale, fondé sur des cotisations assises sur les salaires, peut pénaliser les entreprises qui emploient une main-d'œuvre importante, parmi lesquelles se trouvent de nombreuses petites et moyennes entreprises.

Il convient de préciser, à la suite de la remarque parfaitement justifiée que vient de faire M. Beix, que ce mode de financement pénalise même les entreprises qui emploient une main-d'œuvre rémunérée en dessous du plafond. A cela s'ajoute l'effet dissuasif, en quelque sorte psychologique, lié au fait que, à chaque recrutement, le coût en salaires apparaît automatiquement augmenté d'une note importante et proportionnelle de charges sociales.

Un premier pas vers l'allègement a été marqué par les mesures récentes prises à l'occasion de la hausse du S. M. I. C. Personne n'ignore que le Gouvernement a tenu à ce que la compensation des coûts supplémentaires donne lieu à une réduction des charges sociales afférentes au bas salaires, mais il s'agit d'une mesure exceptionnelle. Le financement de la sécurité sociale aurait des bases bien mal assurées si chaque fois qu'intervenait un relèvement des bas salaires, il s'ensuivait un dégrèvement. C'est précisément parce que nous avons été conduits à prendre ces mesures d'exception que nous sommes absolument engagés à mener vite la réforme d'ensemble de l'assiette des cotisations.

Je considère donc ce problème comme très urgent. Il est d'ailleurs actuellement à l'étude dans mes services.

Il nous appartient d'abord de faire le point, dès cet été, des études techniques qui ont déjà été menées et des hypothèses qui ont été formulées sur les gains d'emplois qui peuvent en résulter. Cette synthèse technique peut être achevée dès le mois de septembre.

Mais nous pousserons un peu plus loin l'analyse. D'une part, il nous est demandé de contribuer, comme tous les ministères, à l'action que le Gouvernement entend engager pour créer des emplois. Il n'est pas acquis que la réforme de l'assiette soit la seule mesure à prendre en matière de financement de la sécurité sociale pour encourager l'emploi. J'ai donc invité les

équipes de réflexion à ne négliger aucune piste. Ce travail peut demander un peu plus de temps puisqu'il ne s'agit plus alors de faire la simple synthèse de ce qui a déjà été fait, notamment au commissariat général au Plan.

En outre, toute réflexion sur la modification de l'assiette doit prendre en considération les pratiques réelles des entreprises. Pour ce travail préalable, nous nous entourons dès à présent de conseils et nous invitons les organisations syndicales, patronales et ouvrières, avec lesquelles d'ailleurs nous sommes en contact permanent en raison de l'élaboration du projet sur l'abaissement de l'âge de la retraite, à nous adresser tous travaux et études, même monographiques, qui pourraient nous éclairer sur la manière dont les entreprises répercutent les mesures qui interviennent en matière de charges sociales ainsi que sur les difficultés pratiques que peuvent leur poser des modifications de l'assiette. Certaines des personnes que nous avons reçues se sont montrées très sensibles à cette demande et nous proposent de nous envoyer des documents. Ils sont en train de nous parvenir.

Enfin et surtout, toute modification de l'assiette s'insère nécessairement dans la réflexion sur l'ensemble des comptes de la sécurité sociale.

En résumé, les études techniques seront certainement achevées dès le mois de septembre. Deux pistes nous seront alors ouvertes : ou nous considérerons qu'une simulation est nécessaire avant d'engager une action, afin de ne pas renouveler les erreurs que nous avons connues à propos de la taxe professionnelle — aucune conclusion ne pourrait alors être trouvée immédiatement, il faudrait mettre sur pied des systèmes de transition — ou, au contraire, ces conclusions peuvent être tirées plus rapidement. J'informerai l'honorable parlementaire qui m'a posé la question de l'état de nos réflexions au mois de septembre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

#### AIDES A L'AGRICULTURE

**M. le président.** La parole est à M. Josselin.

**M. Charles Josselin.** Ma question s'adresse à Mme le ministre de l'agriculture.

Sous l'effet conjugué d'un accroissement considérable des coûts de production, de la stagnation de la plupart des produits agricoles, du maintien des montants compensatoires monétaires qui pénalisent notamment les producteurs de lait et de porcs, plusieurs milliers d'agriculteurs, ceux-là mêmes qui s'étaient engagés dans la voie du développement et de la modernisation, sont aujourd'hui au bord de la faillite. C'est l'économie tout entière de certaines régions qui est ainsi directement menacée.

Certes, les réformes de structures, l'organisation des marchés, le démantèlement des montants compensatoires, la mise en vigueur de prix garantis selon le système des quotas constituent les bonnes réponses aux difficultés de l'agriculture française. Mais elles ne pourront pas être apportées dans les prochains mois. Des solutions plus immédiates sont donc indispensables.

Madame le ministre, vous avez annoncé la mise en place, dans chaque département, de commissions chargées d'examiner les cas les plus critiques et de donner aux exploitations en péril la possibilité de survivre en mobilisant les moyens de l'Etat mais aussi ceux du Crédit agricole, et en faisant appel à l'aide des organisations professionnelles. Pouvez-vous nous préciser quelles sont vos intentions à cet égard et nous éclairer sur la procédure et le calendrier ?

Aider les jeunes agriculteurs à s'installer, c'est bien. Permettre à ceux qui sont déjà installés de continuer, c'est indispensable. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre de l'agriculture.

**Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture.** La situation des agriculteurs confrontés à des problèmes aigus de trésorerie et plus généralement de financement a fait l'objet d'un examen particulier de mon département ministériel dès notre installation au pouvoir.

Les interventions destinées à pallier les difficultés conjoncturelles se sont multipliées ces dernières années sans donner des résultats satisfaisants. Aussi ai-je demandé d'abord à la caisse nationale de crédit agricole d'établir un inventaire, c'est-à-dire de dresser le bilan de l'opération des prêts de consolidation menée à la fin de l'année 1980 et financée sur les excédents de la caisse. Mes services étudient actuellement un dispositif beaucoup plus complet qui est destiné à parer à une situation d'urgence. Nous devons détecter systématiquement les cas d'agriculteurs en difficulté et procéder à l'examen de ces différents cas en vue de définir les solutions les mieux appropriées à leurs

problèmes : surendettement, capitalisation excessive, erreurs de gestion. L'agriculteur en difficulté ce n'est pas celui qui se trouve chroniquement dans une situation financière difficile, comme c'est le cas, malheureusement, de beaucoup d'agriculteurs, mais c'est celui qui, à la suite de certains événements, parce qu'il a commis une erreur, parce qu'il s'est trop endetté, parce qu'il a subi les répercussions d'une calamité agricole, connaît momentanément une situation critique alors qu'il dispose d'une exploitation agricole viable et qui est capable de la gérer.

La procédure comportera donc un examen financier et aussi technique de manière à éviter le renouvellement des difficultés pour les exploitations mal orientées mais pouvant faire l'objet d'un rétablissement. Le dispositif à l'étude conduira à examiner les cas individuels et s'efforcera de cerner les aspects spécifiques de l'exploitation en difficulté. Bien entendu, cette procédure sera très décentralisée car ce n'est pas de Paris que l'on peut définir exactement les caractéristiques des agriculteurs en difficulté. Les modalités de l'aide publique qu'il conviendra d'accorder à ces derniers et les sources de financement vont être arrêtées très prochainement et diffusées. L'ensemble du dispositif devrait être mis au point d'ici à la fin du mois de juillet.

J'ajoute que cette aide ne sera pas gratuite. L'agriculteur en difficulté qui se présentera devant la commission chargée de l'aider, ou siègeront le préfet ainsi que des représentants de la direction départementale de l'agriculture et du crédit agricole, pourra être accompagné d'une personne de son choix, c'est-à-dire, par exemple, d'un syndicaliste. Il devra aussi s'engager à suivre les conseils d'un conseiller agricole, dans l'immédiat, mais aussi pendant une certaine période pour ne pas connaître à nouveau la même situation délicate.

J'ai le sentiment que cette procédure permettra de mieux résoudre les graves difficultés auxquelles sont confrontées aujourd'hui les agriculteurs. Mais elle ne peut, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, constituer en aucun cas un palliatif à une nouvelle politique des marchés et des revenus. Il s'agit simplement de répondre aux urgences. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Josselin.

**M. Charles Josselin.** J'ai cru comprendre, madame le ministre, que vous étiez en mesure de nous en dire un peu plus sur le financement possible de ces mesures.

**Mme le ministre de l'agriculture.** Pas aujourd'hui.

**M. le président.** Nous en venons maintenant aux questions du groupe de l'union pour la démocratie française.

**M. le président.** La parole est à M. Daillet...

**Plusieurs députés socialistes.** Absent !

**M. le président.** La parole est à M. Maujoui du Gasset...

**Plusieurs députés socialistes.** Absent !

#### IMPLANTATION D'UNE ANTENNE DE L'O. L. P.

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Dominique Taddei.** Présent ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Gilbert Gantier.** Ma question s'adresse à M. le ministre des relations extérieures.

M. Farouk Kaddoumi, qui est chef du département politique de l'Organisation de libération de la Palestine et qui remplit, à ce titre, les fonctions de ministre des affaires étrangères de cette organisation, a effectué à Paris voilà quelques jours une visite que l'on qualifie ici de privée mais qui semble néanmoins répondre à une invitation officielle du Gouvernement français et en particulier de vous-même, monsieur le ministre des relations extérieures.

Selon le journal *Le Monde*, M. Kaddoumi a déclaré avant de quitter Beyrouth qu'à la suite de l'élection d'un président socialiste en France, le niveau de la représentation de l'O. L. P. dans notre pays allait être relevé. Cette organisation envisage d'ailleurs depuis plusieurs mois d'installer sa représentation à Paris dans un hôtel particulier du seizième arrondissement, 3, rue Mérimée, à cinquante mètres d'une école publique, l'école primaire de la rue des Belles-Feuilles.

L'emménagement éventuel de l'O. L. P. à cet endroit suscite à juste titre la très grande crainte de l'ensemble de la population du seizième arrondissement déjà traumatisée par l'attentat de la rue Copernic. (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

Cette affaire fait d'ailleurs suite à la récente installation d'une école consulaire irakienne, rue Eugène-Delacroix, exactement face au collège du même nom. Cette situation pose des problèmes de sécurité insolubles aux services de police, déjà fort sollicités dans cette partie de Paris.

Dans ces conditions, je demande à M. le ministre des relations extérieures, d'une part, s'il est vrai que l'attitude du Gouvernement à l'égard de l'O. L. P. s'est bien modifiée dans le sens indiqué par M. Kaddoumi, d'autre part, si les rumeurs d'installation de la délégation de l'O. L. P. à Paris, rue Mérimée, face à une école publique, sont fondées. Si elles le sont, quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement pour assurer la sécurité des habitants, tout particulièrement des enfants de l'école publique voisine ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** L'honorable parlementaire ne m'avait pas fait parvenir le texte de sa question avant de la poser. Aussi, en suivant sa démonstration, j'ai eu un moment d'hésitation. J'ai noté, dans un premier temps, l'intérêt qu'il portait à la sécurité des enfants d'une école publique ainsi qu'au seizième arrondissement. Mais c'est à sa question que je vais répondre. Je relèverai d'abord quelques inexactitudes.

Je ne sache pas qu'aucune autorité française ait jamais reconnu M. Kaddoumi comme ministre des affaires étrangères. A ma connaissance, il n'y a pas de gouvernement dans lequel M. Kaddoumi soit ministre. Cela ne correspond pas à ce que j'avais entendu précédemment ou pu lire dans la presse.

M. Kaddoumi, membre du comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, est venu à Paris. Je l'ai en effet reçu, comme l'avaient fait mes prédécesseurs, car nous voulons garder un contact avec cette organisation, que nous reconnaissons depuis des années comme représentative du peuple palestinien mais que nous n'avons pas reconnue et que nous ne reconnaitrons pas comme le représentant du peuple palestinien, celui-ci n'ayant pas eu l'occasion, puisqu'il n'y a ni paix ni Etat palestinien, de la désigner comme tel. Il n'y a pas eu de visite officielle ni d'invitation de ma part. J'ai reçu M. Kaddoumi, membre du comité exécutif de l'O. L. P., comme mes prédécesseurs.

Quant au bureau de l'O. L. P., organisation représentative du peuple palestinien, c'est-à-dire d'une des parties du conflit qui menace l'ensemble du Proche-Orient, je rappellerai que, dès le 31 octobre 1975, un communiqué de mon département ministériel notifiait la décision du Gouvernement français d'autoriser l'ouverture d'un « bureau d'information et de liaison » de l'Organisation de libération de la Palestine. Ainsi, depuis ce moment, cette organisation a, à Paris, un bureau qui ne bénéficie pas du statut diplomatique, et ne dispose d'aucun privilège, mais qui est reconnu en tant que bureau d'information, au même titre que les autres bureaux d'information qui existent à Paris ou dans d'autres capitales.

Toutefois, étant donné qu'un représentant de l'O. L. P., que beaucoup d'entre nous ont connu, a été assassiné en août 1978, ce bureau, bien qu'il ne bénéficie d'aucun privilège, fait l'objet d'une protection particulière car nous serions tous bouleversés si son chef, M. Souss, était menacé demain.

Dans le passé, ce bureau était installé au siège de la Ligue arabe. Bien avant le changement de majorité, l'O. L. P. a décidé de transférer ses locaux rue Mérimée, comme elle en avait le droit. Elle a souscrit un bail de droit privé, comme peut le faire n'importe quelle organisation. Il se trouve que ce bureau est situé dans le seizième arrondissement, et à proximité d'une école. Ce bureau, quel que soit l'arrondissement, quelle que soit sa distance par rapport à une école, privée ou publique, fera naturellement l'objet des mesures de sécurité qui s'imposent car nous tenons à ce que le chef du bureau soit protégé comme il se doit afin de lui éviter dans la mesure du possible de connaître un malheur comparable à celui de son prédécesseur.

Telle est, monsieur le député, la réponse très claire que je voulais apporter à votre question. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Je remercie M. le ministre des relations extérieures des informations qu'il a bien voulu me donner. Il s'est étonné de mon intérêt pour le seizième arrondissement de Paris. Mais je crois qu'il n'y a là rien de choquant étant donné que je suis l'élu de cet arrondissement. Il est du devoir d'un député de représenter les habitants de son arrondissement et de chercher à savoir si leur protection est assurée, quelle que soit la surprise que cela peut provoquer sur les bancs du Gouvernement.

Les citoyens du seizième arrondissement sont aussi bons citoyens que les autres Français, monsieur le ministre.

Par ailleurs, je n'ai pas qualifié M. Kaddoumi de ministre des affaires étrangères, j'ai dit qu'il exerçait de telles fonctions, m'étant référé d'ailleurs à un article du journal *Le Monde* du 5-6 juillet qui donnait un certain nombre d'indications à ce sujet.

Enfin, j'ai noté que vous prendrez les mesures nécessaires pour assurer la protection du chef du bureau de l'O. L. P. Mais je ne vous ai pas entendu dire, et je le regrette, que vous prendrez les mesures de protection qui s'imposent pour la population et les enfants de l'école voisine. Je souhaiterais donc que vous puissiez étendre votre bienveillance à ces citoyens pacifiques du seizième arrondissement.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des relations extérieures.** Le bureau de l'O. L. P. a choisi son arrondissement et je me réjouis pour l'honorable parlementaire que ce soit celui qui le représente. Ce bureau sera protégé comme il se doit et cette protection s'étendra aux citoyens voisins ainsi qu'à l'école qui se trouve en face. Le bureau de l'O. L. P. relève du droit privé et ses responsables s'installent où ils l'entendent. Je ne suppose pas que nous puissions interdire à telle ou telle organisation de choisir sa rue ou lui imposer que son siège soit situé à une certaine distance de tel ou tel bâtiment.

**M. le président.** La parole est à M. Stasi...

Nous en venons aux questions du groupe communiste.

#### NATIONALISATIONS

**M. le président.** La parole est à M. Asensi.

**M. François Asensi.** Monsieur le Premier ministre, vous avez, dans votre déclaration de politique générale, le 8 juillet, présenté le programme d'extension du secteur public.

Or la presse fait état de diverses manœuvres de la part des sociétés concernées visant à détourner l'esprit et la lettre du principe des nationalisations adopté par la majorité des Français. Ces sociétés prennent des mesures de restructuration pour tenter de mettre hors du champ des nationalisations leurs activités les plus rentables. A l'instar de ce qui se passe chez Rhône-Poulenc, chez Saint-Gobain ou à la banque Rothschild, de nouvelles opérations risquent d'intervenir d'ici à l'automne.

Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour que ne soit pas mise en cause le principe des nationalisations qu'il a lui-même défini ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'extension du secteur public.

**M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'extension du secteur public.** S'agissant de l'extension du secteur public, le Gouvernement entend agir avec la plus grande célérité, dans le cadre fixé par le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale. L'important est de fixer clairement les objectifs — ce qui a été fait — et de mettre rapidement en œuvre le programme annoncé — ce qui sera fait.

Je confirme que les projets de loi relatifs à la nationalisation du crédit et des grands groupes industriels concernés seront soumis au Parlement dès l'automne. Ce calendrier raccourcit au minimum la période de transition à laquelle vous avez fait allusion. Toutefois, pour répondre à vos préoccupations, je rappelle que le Gouvernement utilisera tous les moyens de droit — et ils sont nombreux — dont il dispose, pour éviter qu'au cours de cette période ne soient commis des actes dommageables à l'entreprise et à la collectivité. Ainsi, dans le secteur bancaire où toute opération de restructuration requiert une autorisation préalable du conseil national du crédit, le Gouvernement est en mesure d'éviter toute mesure qui pourrait hypothéquer la réalisation des objectifs liés au programme de nationalisation.

Enfin, sous l'autorité du Premier ministre, des délégués chargés de mission vont être mis en place dans les jours à venir. Ils auront pour mission d'analyser la situation des groupes concernés et d'en suivre l'évolution de la manière la plus précise qui soit.

Nous pensons éviter ainsi les difficultés liées à cette période transitoire. Toutefois, s'il apparaissait que des opérations destinées à tourner délibérément l'esprit des mesures annoncées par le Gouvernement ont été menées, il en serait, naturellement, tenu compte le moment venu.

#### IRLANDE DU NORD

**M. le président.** La parole est à M. Montdargent.

**M. Robert Montdargent.** Après M. Derosier, je voudrais également vous interroger, monsieur le ministre des relations extérieures, sur la situation en Irlande du Nord.

La mort, dans ce pays, de très jeunes grévistes de la faim soulève l'émotion et appelle le respect. Depuis plusieurs années, la population catholique demande la reconnaissance de ses droits. Le Gouvernement britannique ne semble écouter ni le cœur ni la raison. Tous ceux qui ont le sens de l'humanité ne peuvent rester insensibles devant le supplice et le sacrifice volontaire des prisonniers irlandais dont les demandes paraissent bien raisonnables.

Il serait souhaitable, monsieur le ministre, d'aller un peu plus loin que vous ne l'avez fait dans votre précédente réponse et, compte tenu des possibilités du Gouvernement et suivant les formes que vous jugerez utiles, d'agir dans un but humanitaire auprès des autorités britanniques. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Je crois tout à l'heure avoir exprimé l'émotion très profonde du Gouvernement, que dis-je, de l'ensemble des Français devant ces sacrifices, devant les douleurs, les misères, les deuils qui frappent toute la population d'Irlande du Nord qui, en outre — ne l'oublions pas — est touchée plus que toute autre en Europe par le chômage.

Le respect, pour reprendre l'expression de M. Montdargent, oui, nous l'exprimons et nous l'exprimerons encore. J'ai d'ailleurs remercié tout à l'heure l'Assemblée de le proclamer d'une manière aussi claire. Je reste convaincu que c'est là le meilleur moyen d'agir à l'heure actuelle.

Des démarches diplomatiques claires, formelles, classiques, pourraient-elles permettre d'améliorer une situation qui, elle, n'a rien de classique, mais qui est bouleversante ? Le Gouvernement ne le pense pas. Des déclarations formelles et catégoriques à l'intention du gouvernement responsable ne lui semblent pas de nature à amener le moindre progrès. Comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, nous devons être responsables en face d'un peuple qui souffre aussi gravement, aussi profondément. Une déclaration gouvernementale ne pourrait que compliquer les choses et faire naître d'autres passions.

En revanche, ce que peuvent faire les Irlandais eux-mêmes au sein de leurs deux communautés actuellement ennemies, et à partir de la République d'Irlande, à partir de Dublin, mérite d'être suivi pour être, à tout instant, appuyé par le peuple français, son Parlement, et, si l'occasion se présente, par le Gouvernement.

J'ajoute qu'il n'y a pas qu'en France que l'émotion est grande. Elle l'est également — et comment pourrait-elle en être autrement — dans tous les pays démocratiques, et notamment outre-Atlantique où, comme vous le savez, existe une importante communauté irlandaise. C'est ce profond mouvement d'opinion qui peut, espérons-nous, amener quelque progrès.

#### S. M. I. C.

**M. le président.** La parole est à M. Rimbault.

**M. Jacques Rimbault.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

L'augmentation de 10 p. 100 du S.M.I.C. décidée au début du mois de juin constitue une première mesure encore timide, mais positive, dans le sens de la revalorisation des bas salaires. Mais il apparaît que, dans de nombreuses entreprises, le patronat ne l'a pas encore traduite dans les faits. Il refuse donc d'appliquer la loi et maintient, pour de très nombreux salariés, dont beaucoup de jeunes et de femmes, des revenus insuffisants pour vivre dans des conditions décentes.

Dans d'autres entreprises, où l'augmentation du S.M.I.C. a été appliquée, on a été jusqu'à supprimer des primes de vacances pour compenser cette augmentation, ce qui met en cause les droits acquis des travailleurs.

Une telle situation n'est pas acceptable. C'est pourquoi je vous demande quelles dispositions vous envisagez de mettre en œuvre pour que l'augmentation du salaire minimum soit effectivement appliquée dans toutes les entreprises. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** Le Gouvernement a tout à fait conscience que l'augmentation de 10 p. 100 du S.M.I.C. était insuffisante pour la relance de la consommation intérieure et du point de vue de la justice sociale.

Nous aurions voulu faire beaucoup plus, mais nous ne l'avons pas pu parce qu'il est indispensable de maintenir les équilibres fondamentaux de l'économie.

Chacun comprend que la politique menée actuellement par les Etats-Unis, avec des taux d'intérêt élevés et leurs répercussions non seulement en France mais dans toute l'Europe, contrarie la relance d'une politique d'expansion et nous invite donc sur le plan économique, et par conséquent sur le plan social, à ne pas faire davantage.

En décidant cette augmentation de 10 p. 100 du S.M.I.C., nous étions tout à fait conscients qu'elle pouvait avoir des répercussions douloureuses sur certaines entreprises, et nous avons pris des mesures importantes pour l'éviter. Dans ces conditions, il n'est pas admissible que la décision du Gouvernement ne soit pas entendue partout, et en particulier dans les entreprises.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie, monsieur le député, d'avoir appelé sur ce point l'attention de l'Assemblée et du Gouvernement. Je vais traduire votre émotion dans une circulaire que j'adresserai à l'ensemble des préfets, et je vais demander au ministre du travail, qui est tout à fait d'accord pour le faire, de diffuser très rapidement une circulaire auprès de tous les directeurs du travail et de la main-d'œuvre et des inspecteurs du travail pour que, au plus tôt, chacun puisse recevoir son dû en application de la décision gouvernementale que chacun doit respecter. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

#### PRIX DU LAIT

**M. le président.** La parole est à M. Soury.

**M. André Soury.** Madame le ministre de l'agriculture, les producteurs de lait sont inquiets et manifestent leur volonté de voir appliquer rapidement la hausse des prix à la production décidée pour la campagne 1981-1982.

Or tout le monde s'est accordé à reconnaître, lors d'une réunion interprofessionnelle tenue au mois de juin, que les 12,67 p. 100 d'augmentation promis n'étaient pas respectés. Selon les entreprises de transformation, les distributeurs refusent d'intégrer dans leurs prix d'achat la répercussion intégrale des hausses de prix. Ce conflit a des conséquences d'autant plus graves sur les revenus des producteurs de lait que les 12,67 p. 100 sont nettement inférieurs à l'évolution des coûts de production.

Une telle politique accentue l'affaiblissement de notre production laitière par rapport à nos partenaires. Déjà, depuis 1974, notre part dans le commerce intracommunautaire a diminué, notamment pour les laits de conserve, alors que la République fédérale d'Allemagne, dont la vocation agricole est récente, enregistrait une progression de sa part de marché dans toutes les catégories.

Des mesures efficaces s'imposent donc pour redresser cette situation et faire face à l'offensive américaine sur le marché laitier mondial décidée par le président Reagan qui, à cet effet, a institué un système d'aide à l'exportation.

Nous souhaitons savoir si le Gouvernement entend prendre des mesures pour tenir compte de cette situation. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre de l'agriculture.

**Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture.** Les décisions du conseil des ministres prises à Bruxelles en avril 1981 portent sur le prix indicatif.

Ce prix est un objectif qu'il est souhaitable d'atteindre à la production, mais il n'a pas, par définition, de caractère normatif à l'égard des entreprises de transformation.

Le véritable soutien du prix du lait aux producteurs dépend, de ce fait, d'un arsenal de mesures touchant les produits transformés. Ce soutien passe ainsi par la fixation des prix d'intervention du beurre et de la poudre de lait écrémé, du niveau des aides aux exportations hors de la Communauté, du maintien de l'aide versée pour utiliser la poudre de lait écrémé dans l'alimentation des veaux, ainsi que la subvention octroyée à la fabrication de caséine.

Les prix d'intervention du beurre et de la poudre de lait écrémé ont été revalorisés de 11,76 p. 100 par rapport à la campagne précédente, le 16 avril 1981. Toutefois, ces prix, après déduction des frais de transformation, assurent un maintien théorique du prix payé à la production égal seulement à 94,6 p. 100 du prix indicatif.

La fixation du prix du lait payé aux producteurs dépend d'un accord entre les familles professionnelles qui est conclu au niveau régional ou départemental à partir des décisions prises en conseil des ministres.

Les producteurs ont naturellement pour légitime revendication d'obtenir un prix aussi proche que possible du prix indicatif. Les transformateurs, pour leur part, tant privés que coopératifs, ont considéré, pour la plupart d'entre eux, qu'il n'était pas possible de répercuter aujourd'hui intégralement la hausse du prix indicatif fixé à Bruxelles. C'est du moins ce qu'ils m'ont déclaré lorsque je les ai réunis au ministère de l'agriculture.

Les pouvoirs publics n'ont pas mission, en l'état actuel de l'organisation de l'économie laitière — naturellement les choses peuvent changer — d'intervenir de façon autoritaire dans des négociations menées par les différentes familles professionnelles.

En revanche, leur rôle est de créer un environnement économique, tant sur le plan national que communautaire, de nature à faciliter ces négociations. C'est ainsi que j'ai organisé une série de réunions de concertation entre les producteurs, les coopératives et les industriels.

J'ai aussi veillé à ce que la gestion communautaire de marché demeure saine en exerçant des pressions régulières, en particulier sur la commission, pour que les aides à l'exportation se maintiennent à un niveau convenable. J'ai également fait pression sur la commission pour savoir ce que devenait le produit de la taxe de coresponsabilité laitière qui, en définitive, n'est pas utilisé comme il devrait l'être pour promouvoir les ventes de produits laitiers.

Le ministère de l'agriculture s'est par ailleurs efforcé de rapprocher les points de vue sur l'harmonisation nécessaire du bordereau de paiement — ce qu'on appelle la feuille de paye du lait — pour les producteurs. On y travaille depuis trois ans, et cela m'a semblé bien long. J'ai donc demandé que le modèle soit prêt pour le mois de septembre. C'est ce que nous avons obtenu de la part des professionnels.

Nous étudions aussi l'éventuelle suppression des primes de quantité consenties par certains industriels et certaines coopératives en faveur des producteurs les plus importants.

Le Gouvernement a demandé à la distribution de répercuter les hausses nécessaires au niveau des produits transformés afin de tenir compte des décisions de Bruxelles sur le prix du lait. J'ai demandé à M. Delors, ministre de l'économie et des finances, d'être très attentif au respect de la réglementation relative aux délais de paiements, aux ristournes et aux remises dont l'importance crée des difficultés pour certains transformateurs. Ses services sont en train de s'y employer. Cette action, qui a été engagée il y a peu de temps, est poursuivie avec énergie. Une réunion sera organisée prochainement au niveau interministériel avec l'ensemble des familles professionnelles concernées par la filière lait afin de rapprocher les points de vue. Ces décisions ont permis de parvenir dans certaines régions, en particulier en Normandie, et pour certaines entreprises à un accord interprofessionnel sur la grille des prix du lait applicable pendant l'ensemble de la campagne laitière. L'objectif du Gouvernement est, bien entendu, de faire en sorte que la discussion interprofessionnelle permette la généralisation d'accords de ce type qui sont de nature à donner une certaine sécurité aux producteurs tout en ne mettant pas les transformateurs dans une situation financière difficile.

Il est en particulier préoccupant de constater une certaine dégradation de notre balance commerciale pour les produits laitiers qui semble démontrer — et c'est très important — que les producteurs d'autres pays de la Communauté acceptent que ne soient répercutées que des hausses inférieures à celles décidées à Bruxelles en matière de prix indicatifs.

Il est donc tout à fait indispensable que l'ensemble des partenaires, producteurs, industriels et distributeurs, recherchent, en liaison avec les pouvoirs publics, une organisation de notre économie laitière qui concilie les revendications des producteurs et la nécessaire compétitivité de notre appareil de transformation et d'exportation.

C'est à cette réflexion, qui ne pourra aboutir que dans quelque temps que nous nous sommes attelés. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

— 5 —

## DECISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR DES REQUETES EN CONTESTATION D'OPERATIONS ELECTORALES

**M. le président.** En application de l'article L.O. 185 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel notification de seize décisions relatives à des contestations d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, ces décisions sont affichées et seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 6 —

## DEMANDE DE SUSPENSION DE SEANCE

**M. Jean-Claude Gaudin.** Monsieur le président, au nom du groupe U.D.F., je sollicite une suspension de séance.

**M. le président.** Monsieur Gaudin, la séance est toujours suspendue après les questions au Gouvernement. Elle va l'être pour cinq minutes.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Monsieur le président, je souhaiterais que cette suspension soit un peu plus longue.

**M. le président.** Sept minutes !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ecoutez, monsieur le président...

**M. le président.** Nous avons beaucoup de travail. Nous ne sommes pas là pour faire de la procédure, mais pour voter des lois ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est dingue !

## Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** La séance est suspendue. (La séance, suspendue à seize heures trente-cinq, est reprise à seize heures cinquante.)

**M. le président.** La séance est reprise.

— 7 —

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1981

## Discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de la loi de finances rectificative pour 1981 (n° 3, 88).

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

**M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, une priorité absolue, l'emploi ; une démarche, la solidarité dans la relance ; un instrument privilégié, le collectif budgétaire qui vous est soumis : voilà brièvement présenté l'éclairage sous lequel je souhaite que s'engage la discussion.

Toute discussion budgétaire est par nature très austère. Des chiffres y sont proposés, commentés, critiqués. Celle qui s'ouvre aujourd'hui — ne nous faisons pas d'illusion — sera aussi austère que par le passé. Simplement, je forme le vœu que nous n'oublions pas que, derrière les chiffres, se cachent les réalités économiques et sociales, et d'abord les femmes et les hommes de ce pays.

Si l'équipe qui était précédemment au pouvoir a dû le quitter dans les conditions que l'on sait, c'est pour toute une série de causes, mais en particulier parce qu'elle n'a pas toujours su comprendre qu'au-delà du langage très ardu des chiffres, il fallait se préoccuper des hommes. Je souhaite donc que la première discussion budgétaire de la présente législature inaugure — c'est bien ambitieux de ma part — une période d'un « budget à visage plus humain ».

Pour engager cette discussion, je poserai trois questions.

Premièrement : où en sommes-nous ? Quel est le contexte de ce collectif budgétaire ?

Deuxièmement — et j'imagine que tous les orateurs qui se succéderont reviendront sur ce point : que proposons-nous ?

Troisièmement : quelles sont les perspectives, en particulier en matière de finances publiques ?

Première question : où en sommes-nous ? Je n'étonnerai personne en disant que les résultats sont forts médiocres et qu'ils le sont à la fois, à notre sens, à cause de la crise internationale mais aussi d'une mauvaise gestion passée.

Les résultats, chacun les connaît : la production industrielle, en fort recul depuis l'an dernier, a chuté de 8 p. 100 au premier trimestre 1981 par rapport au premier trimestre 1980 ; la production intérieure brute a reculé de plus de 2 p. 100 ; pour ce qui est de l'emploi, le nombre de chômeurs — je n'entre pas dans la distinction sibylline entre demandeurs d'emploi et chômeurs — s'est accru de 200 000 femmes et hommes ; l'inflation connaît aujourd'hui un rythme annuel de 14 p. 100, après que l'on eut observé, au cours du premier trimestre, une légère diminution qui n'avait pas de causes réelles, mais était due au fait que le Gouvernement précédent avait cru bon de ne pas répercuter les hausses des prix de l'énergie et de ne pas procéder aux ajustements nécessaires des tarifs publics ; quant au commerce extérieur, le taux de pénétration des produits industriels étrangers sur le marché français augmente.

L'ensemble des résultats, au moment où le nouveau Gouvernement arrive aux affaires, est donc, j'ai la tristesse de le dire, médiocre. Cela est dû, il faut le concéder — et je n'établis pas une hiérarchie des causes — à une crise internationale qui, on l'a trop souvent oublié, avant d'être pétrolière est d'abord monétaire. Il faudrait remonter bien loin, en 1971 sans doute, pour voir les origines du dérèglement monétaire que nous subissons aujourd'hui et qui se traduit par une hausse très forte du dollar en même temps que par des variations des taux d'intérêt sur lesquelles nous reviendrons certainement au cours de la discussion.

L'origine de la crise est donc d'abord monétaire. Ses effets sont très négatifs pour notre économie. S'y sont ajoutées les hausses successives du prix du pétrole qui, à l'évidence, amputent notre marge de manœuvre.

Mais au-delà de ces éléments de la crise internationale, il faut bien prendre la mesure du phénomène : c'est à une véritable redistribution des rapports internationaux, de pouvoir, de production, de technologie et de force que nous assistons. De nouveaux pays apparaissent, les technologies se modifient. A l'intérieur des nations, de nouveaux pôles de développement se révèlent — je pense en particulier à la zone pacifique. Les rapports entre groupes sociaux eux-mêmes se modifient au plan international comme au plan national.

Lorsqu'on examine la cause des résultats médiocres que je rappellerai tout à l'heure, il faut penser la crise internationale en ces termes. Mais il faut en même temps souligner — et ce sera l'aspect critique de ma description — que la gestion telle qu'elle a été opérée par l'équipe précédente apparaît fort discutable. J'en donnerai trois exemples.

Au fond, toute l'idée de nos prédécesseurs consistait à se fixer comme objectif les grands équilibres, en considérant l'emploi comme un solde sans voir — et c'est là la ruse de l'histoire — que la montée du chômage, indépendamment de ses effets propres, aboutissait à un déséquilibre financier et économique total. C'est la première leçon de cette mauvaise gestion.

Mauvaise gestion aussi, nous semble-t-il, en matière d'inflation. Le pari du gouvernement précédent était d'aboutir à une diminution de l'inflation en pesant suffisamment sur les salaires et sur la masse monétaire. Mais il n'a pas vu que la récession pouvait accroître l'inflation en poussant les entreprises, qui doivent répercuter leurs coûts fixes sur un nombre moins important d'unités vendues, à augmenter leurs prix.

Mauvaise gestion aussi en ce qui concerne le commerce extérieur. Une grande vérité, que l'on mesure aujourd'hui, a été négligée : il n'y a pas d'exportations solides sans un marché intérieur puissant, bref, il n'y a pas de redressement commercial possible s'il n'y a pas, d'une certaine manière, reprise économique. C'est faute de cette reprise économique, et en raison de la récession, que notre déficit commercial, en particulier à l'égard des pays les plus développés — Etats-Unis, République fédérale d'Allemagne, Japon — s'est considérablement amplifié au cours des années écoulées.

Résultats médiocres dus à une crise internationale et à une mauvaise gestion : toujours est-il que le pays a été laissé bien malade, avec comme seules forces celles qui lui étaient nécessaires pour signifier son congé au médecin. (Sourires sur les bancs des socialistes.)

Telle est la réponse, très rapide, que je voulais apporter à la première question.

Dans ce contexte, que proposons-nous et quel est le contenu de ce collectif budgétaire ? Dans la présentation qui vous est faite — qui, me semble-t-il, simplifie les choses d'une manière utile — j'ai tenu à distinguer ce qui est à proprement parler un apurement du passé, ce qui fait partie de mesures sociales

nouvelles et ce qui relève d'un certain nombre d'autres mesures qui concernent la solidarité et l'emploi.

Le premier volet, dis-je, concerne l'apurement du passé. Il faut se souvenir que, dans la loi de finances initiale, telle qu'elle avait été déposée par le gouvernement précédent, le déficit prévisionnel pour l'année 1981 s'élevait à 29,4 milliards de francs. Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai fait les comptes, comme c'était normal; ou plutôt, je les ai refaits, et j'ai abouti à un chiffre de 51,3 milliards de francs, au lieu des 29,4 milliards prévus, soit un supplément d'environ 22 milliards.

**M. Alain Bonnet.** Rien que cela!

**M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.** Pourquoi? Je n'entamerai pas une discussion polémique sur le point de savoir s'il s'agit seulement d'erreurs de calcul ou de bien autre chose — encore que j'aie ma petite idée là-dessus — mais je voudrais attirer votre attention sur quelques chiffres qui doivent nous faire réfléchir.

Dans la prévision effectuée par le précédent gouvernement, le chiffre de chômage prévu pour l'année 1981 était exactement identique à celui qui avait été enregistré en 1980, ce qui aboutit à une sous-évaluation de l'indemnisation du chômage d'environ 3 500 millions de francs. Est-ce une erreur?

De la même façon, le gouvernement précédent avait « oublié » de prévoir pour la convention sidérurgique — que chacun connaît et qui, pourtant, était déjà entrée en application — une somme de près de 650 millions de francs. Est-ce une erreur?

Enfin, de la même façon — et je pourrais multiplier les exemples — le gouvernement précédent avait « oublié » de prévoir des dotations en capital à concurrence de 900 millions de francs pour la Compagnie générale maritime et pour la chimie d'Etat.

Sans vouloir envenimer la polémique sur ce point, je doute fort qu'il s'agisse d'erreurs. Je dirai simplement, à propos de cette question de l'apurement du passé, que nous avons trouvé la situation de la France en « rouge », si je puis dire, de 22 milliards de francs de plus que ce que l'on nous avait indiqué. Si l'approche des élections justifiait bien des passions, elle n'excuse pas, à mon sens, des opérations de dissimulation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Le deuxième volet comporte toute une série de mesures sociales décidées par le Gouvernement lors du conseil des ministres du 3 juin.

Qu'il s'agisse de la revalorisation du S.M.I.C. — dont M. le Premier ministre a dit tout à l'heure ce qu'il convenait d'en dire — qu'il s'agisse de la revalorisation des prestations familiales, de l'allocation logement, de l'allocation aux handicapés et d'un certain nombre d'autres dispositions, nous avons jugé bon, élus sur ce programme, de prendre, dès notre accession au pouvoir, des mesures qui répondent aux plus élémentaires considérations de justice.

Un débat s'est engagé pour savoir si ces mesures étaient excessives ou insuffisantes. J'estime, pour ma part, que, du point de la seule justice, elles sont insuffisantes et que seules des considérations économiques, rappelées tout à l'heure par M. le Premier ministre, nous ont conduits, dans un premier temps, à ne pas aller plus loin. Mais, avant les élections, d'autres — qui ne siègent pas sur les mêmes bancs — prétendaient que ces augmentations dépassaient les limites du supportable et ne devaient en aucun cas être envisagées. Je note avec satisfaction que, après le résultat des élections, de telles voix ne se font plus entendre.

J'en viens à me demander — mais peut-être aurai-je des éclaircissements tout à l'heure...

**M. Michel Noir.** Tout à fait!

**M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.** ... sur quoi peut se fonder l'opposition à ce collectif budgétaire, car, si, d'un côté, l'on est d'accord avec les mesures de justice sociale qu'il prévoit et que, de l'autre, on est d'accord pour qu'il ait un financement, sur quoi, sinon sur des *a priori*, peut-on être en désaccord avec ce projet de loi de finances rectificative? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Ces mesures représentent une charge supplémentaire d'un peu plus de 5 200 millions de francs pour l'Etat et de 2 630 millions de francs pour la sécurité sociale. Elles permettront d'injecter dans l'économie française des sommes qui, d'ici à la fin de l'année, devraient s'élever à environ 8 milliards de francs.

Vous avez noté qu'un mécanisme nouveau et exceptionnel avait été adopté en ce qui concerne le S.M.I.C. et sa compensation. Nous n'avons pas voulu laisser intégralement à la charge des

entreprises le coût de l'augmentation du S.M.I.C. et des charges sociales afférentes. Nous avons décidé que l'Etat prendrait à sa charge 50 p. 100 de cette augmentation de charge, évidemment dans un certain plafond, qui correspond à l'indication donnée aux partenaires sociaux de la base de négociation, à concurrence de 1,2 fois le S.M.I.C., c'est-à-dire environ 3 400 francs, le mécanisme s'éteignant de lui-même au fur et à mesure que les augmentations de salaires dépasseront ce chiffre.

Comme il est logique du point de vue économique, les mesures sociales prévues par ce deuxième volet n'avaient pas à être financées par des dépenses fiscales, car, par elles-mêmes, elles doivent entraîner une relance de l'économie, provoquer des rentrées fiscales, des rentrées de cotisations sociales et ne nécessitent pas d'autres dispositions.

L'essentiel des commentaires portent sur le troisième volet de ce collectif, c'est-à-dire sur des mesures visant à favoriser l'emploi et à assurer la solidarité.

Ces mesures regroupent une série de dispositions qui, par leur masse, représentent 7 710 millions de francs, qui sont intégralement financées.

Le troisième volet comporte deux axes essentiels. Le premier concerne les dispositions relatives à l'emploi. J'ai dit, au début de mon exposé que la priorité absolue, selon nous, devait être l'emploi. Il était donc normal que l'essentiel des dispositions de ce collectif concerne ce chapitre.

A cet égard, une négociation concernant un nouveau partage du travail a été annoncée et entamée. De même, toute une série de dispositions ont été prises pour aider l'emploi privé — je dis bien l'emploi privé. Je pense, en particulier, aux crédits nouveaux dégagés sur le fonds de développement économique et social, qui s'élèvent à plusieurs milliards de francs.

**M. Michel Noir.** Ce n'est pas le passif, tout de même!

**M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.** Le passif, c'est le vôtre; l'actif, c'est ce dont nous parlons.

**M. Alain Bonnet.** C'est la vérité!

**M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.** Nous proposons aussi des dispositions concernant l'emploi des jeunes. Bien sûr, on aurait pu concevoir — et cela aurait été certainement notre ligne de conduite si nous avions disposé de plus de temps — une modification fondamentale du pacte national pour l'emploi qui, à beaucoup d'égards, appelle des réserves, mais il fallait faire vite et penser aux 650 000 jeunes qui vont arriver sur le marché du travail. C'est pourquoi nous avons reconduit ces dispositions, en modifiant cependant certaines de celles qui nous paraissent le plus critiquables. C'est ainsi que nous allongeons la durée du contrat emploi-formation et que nous faisons en sorte que les stages soient plus correctement prévus.

Par ailleurs, nous créons 54 000 emplois publics — 54 290 pour être précis — qui correspondent à des créations nettes, auxquelles s'ajoutent un peu plus de 17 000 créations d'emplois de régularisation.

Sur quoi avons-nous fait porter ces créations? En priorité, sur les créations d'emplois à disposition du public. Nous avons refusé, sauf exceptions rarissimes, les créations d'emplois dans les administrations centrales et nous avons concentré l'effort sur l'éducation, dont chacun aura remarqué qu'elles est redevenue « nationale », sur les postes et télécommunications, qui nécessitent un effort considérable, que les précédents gouvernements n'avaient pas jugé bon de faire, et sur un certain nombre de postes en matière sociale, qu'il s'agisse des aides ménagères, des crèches ou des infirmières. Bref, l'essentiel de nos créations d'emplois publics porte sur trois secteurs: hôpitaux et secteur social, enseignement, postes et télécommunications.

Mais, en même temps, comme nous n'avons pas voulu réserver ces dispositions aux seules créations de postes de fonctionnaires d'Etat, nous avons ouvert — et des discussions ont encore lieu actuellement pour préciser les mécanismes — toute une série de financements à la disposition des associations et pour tous les besoins d'initiative locale, afin qu'à travers la création d'emplois publics nationaux aussi bien qu'au niveau local — départemental et régional — une nouvelle initiative se mette en place et que l'Etat, pour sa part, y apporte une contribution importante.

Le deuxième axe de ce troisième volet concerne la solidarité.

Je ne reprendrai pas la liste de toutes les mesures de solidarité qui figurent dans cette loi de finances rectificative pour 1981, à charge, dans mes réponses, de revenir sur tel ou tel point que vous aurez jugé bon de soulever. Je voudrais seule-

ment insister — et j'ai plaisir et fierté à le faire — sur le fait que ce Gouvernement a tenu d'entrée de jeu à honorer un engagement pris par M. le Président de la République pendant sa campagne présidentielle et auquel chacun, ici, sera sensible, je veux parler de celui qui concerne le monde des anciens combattants.

Vous connaissez comme moi l'irritant litige du rapport constant, devenu, au fil de la gestion conservatrice, un rapport de plus en plus inconstant, et qui nécessitait un rattrapage de 14,26 p. 100. D'entrée de jeu, il est proposé un rattrapage de 5 p. 100, ce qui, je tiens à le souligner, représente une masse budgétaire de 425 millions de francs d'ici à la fin de l'année.

En même temps, nous avons tenu à ce que les catégories sociales qui souffrent particulièrement de l'évolution actuelle bénéficient de la solidarité nationale. Je pense notamment aux agriculteurs, et j'ai été sensible, comme les autres ministres présents au banc du Gouvernement tout à l'heure, à la description exacte qui a été faite de la difficile situation qui est aujourd'hui celle des agriculteurs. Nous avons donc tenu non seulement à honorer intégralement les engagements pris précédemment, mais à porter plus loin l'effort, en particulier pour ce qui concerne la dotation aux jeunes agriculteurs. L'ensemble des sommes prévues pour les agriculteurs dans ce collectif s'élève à plus de un milliard de francs.

Des mesures sont également prévues en faveur de la pêche, des familles et du logement social.

Ce sont toutes ces dispositions que je range sous le terme général de solidarité.

Encore fallait-il, évidemment, que ces mesures soient financées. Elles le sont par une série de dispositions qui, je l'imagine, feront l'essentiel du débat lorsque nous en serons venus à la discussion des articles.

Toute une série de dispositions fiscales sont également prévues qui n'ont pas du tout l'ambition de bâtir dès maintenant cette réforme fiscale dont je parlerai tout à l'heure, mais qui ont simplement pour but d'instaurer un peu plus d'égalité et de justice dans la contribution demandée aux Français. C'est ainsi que nous avons tenu à proposer à votre Assemblée une disposition frappant les très hauts revenus, ceux dont l'impôt pour l'année devait être supérieur à 100 000 francs. Cette disposition rapporte plus de 3 400 millions de francs de recettes d'ici la fin de l'année. De la même façon vous sont proposées des dispositions — sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir — concernant les hôtels de luxe, concernant certains bateaux de plaisance de prix élevés et les avions, concernant certaines catégories de frais généraux. Des dispositions sont également prévues visant à opérer un prélèvement exceptionnel sur les banques, ainsi que sur les entreprises pétrolières pour la partie de leur activité qui s'effectue sur le sol national et qui ne concerne pas des gisements nouveaux. Bref, toute une série de recettes, dont le produit attendu est de 7 700 millions de francs, doivent permettre d'équilibrer très exactement la troisième partie de ce collectif budgétaire.

L'ensemble du collectif fait apparaître un déficit de 57 milliards de francs, qui, je le reconnais, est impressionnant en valeur absolue, mais qui, comparé à la production intérieure brute, est inférieur à celui de la plupart des pays voisins, puisqu'il se situera à moins de 2 p. 100 de la P.I.B.

J'ajoute que ce déficit devrait pouvoir être financé, pour l'essentiel, grâce à des emprunts et, pour le reste, dans des conditions qui n'entraîneront pas de dérapage monétaire — le taux de croissance de la masse monétaire restant inférieur à la progression nominale du produit intérieur brut.

Pour résumer d'un mot la réponse à la question — peut-être un peu technique, mais cela me semblait nécessaire — que je posais tout à l'heure relative aux dispositions que nous proposons, je dirai que cette loi de finances rectificative est rectificative à un double titre : d'abord parce qu'elle rectifie une politique économique qui, à notre avis, n'était pas la bonne ; ensuite parce qu'elle rectifie une certaine conception de la rigueur sociale qui, dans le passé, faisait porter l'essentiel de l'effort toujours sur les mêmes. Cela, vous le savez.

La partie probablement la plus nouvelle de mon exposé concernera les perspectives, en particulier pour les finances publiques.

Dans l'immédiat, quatre actions ont été engagées par le Gouvernement auxquelles j'ai fait allusion : l'emploi, la défense du franc, le soutien à notre économie, enfin une série d'initiatives internationales, dont la dernière en date est le récent sommet franco-allemand. Je reviendrai sur chacun de ces points en réponse aux questions qui, le cas échéant, me seront posées.

A moyen terme, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de mener une politique industrielle dynamique, une action énergétiquement diversifiée, une politique mixte de régulation et de procéder à la recherche d'appuis européens, tout cela dans le cadre d'un consentement social élargi.

Que peut-on attendre, d'ici à la fin de l'année, des principales données économiques ? Il faut, sur ce point, être extrêmement prudent dans les prévisions, qui, on l'a bien vu dans le passé, se révèlent souvent erronées. Je me bornerai, pour ma part, à rappeler des chiffres officiels, indiqués par la commission des comptes de la nation dans sa séance du 3 juillet : un rythme d'inflation autour de 14 p. 100 ; une augmentation du produit intérieur brut marchand d'un peu plus de 0,5 p. 100, avec une forte progression au second semestre ; malheureusement, compte tenu des tendances passées, un développement du chômage de plus de 200 000 personnes d'une année sur l'autre ; un déséquilibre des paiements courants de l'ordre de 30 milliards de francs — je ne veux rien cacher. Ces résultats recouvrent cependant une évolution bien différente entre le premier semestre et le second : récession considérable au premier semestre ; reprise de la production industrielle à l'automne, au rythme de 5 à 6 p. 100.

Sur le plan des finances publiques en général, nous n'avons pas du tout la religion de l'équilibre budgétaire, de l'excédent budgétaire ou du déséquilibre budgétaire. Une politique budgétaire doit se concevoir par rapport à une politique économique et nous prévoyons, à travers ce collectif, un déficit de relance, au demeurant modéré, pour faire redémarrer la machine économique, chacun l'aura compris.

Mais je voudrais maintenant insister sur les questions fiscales.

J'aurai l'occasion de revenir longuement, lors de la discussion du budget pour 1982, sur l'ensemble des problèmes fiscaux. Il ne s'agit pas d'avoir une conception théologique de l'impôt. Je constaterai seulement aujourd'hui une évidence : notre édifice fiscal est à beaucoup d'égards verrouillé, il est injuste et il génère une fraude très importante. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Nous n'avons pas, pour apporter les modifications nécessaires, de modèle à suivre. Mais nous avons — et je suis sévère sur ce point — la chance de disposer d'un anti-modèle : beaucoup de ce qui a été fait en matière fiscale par le septennat précédent. Je le dis avec netteté : le temps est fini, et bien fini, des impôts comme la taxe conjoncturelle, poéliquement baptisée « serisette », mais si complexe — certains s'en souviennent — qu'il fallut consulter le Parlement un mois après son adoption pour lui demander de faire en sorte qu'elle ne soit pas appliquée. Le temps est fini, et bien fini, des législations volontairement incompréhensibles pour le commun des mortels, et qui ne sont assimilables que par l'administration dans la meilleure hypothèse et, le plus souvent, par ceux qui veulent lui faire échec.

Bref, et c'est l'ambition que je vous propose, il s'agit de passer un contrat de justice fiscale avec la France. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Quels seront les principaux éléments du contrat ?

D'abord, une législation plus équitable. Certaines dispositions actuelles ne peuvent pas être maintenues. Il en est ainsi de dispositions d'autant plus avantageuses que le revenu est plus élevé. Ainsi, pour cette année — comme le rappelait l'autre jour M. le Premier ministre — nous proposerons à l'automne le plafonnement des avantages liés au quotient familial.

De même, il n'est pas normal que la France soit un des seuls pays développés à ne pas disposer d'un impôt sur les fortunes. Je confirme ici que, conformément aux engagements présidentiels, nous présenterons à l'automne un projet d'impôt déclaratif sur les grandes fortunes. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Ce projet ne comprendra aucune disposition confiscatoire. Il ne pénalisera pas l'outil de travail. Il contribuera à plus de justice devant l'impôt. Car il n'y a pas de raison que, comme par le passé, le travail soit fiscalement pénalisé par rapport à la fortune. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Pierre Mauger. Il ne faut pas non plus pénaliser les économies !

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget. Par ailleurs, un important amendement a été déposé et adopté par la commission des finances. Il concerne le régime fiscal applicable aux donations-partages et relève l'abattement à la base pour les petites successions et donations, ce qui est justifié du point de vue de la justice fiscale.

Le Gouvernement, soucieux de respecter le droit d'amendement de l'Assemblée et partageant le souci de la commission des finances, accepte pleinement cet amendement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Robert-André Vivien.** Quelle hypocrisie !

**M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.** Mesdames, messieurs, y compris vous qui siégez à droite de cette assemblée, admettez que prendre un peu du superflu pour alléger la charge de ceux qui n'ont même pas le nécessaire, c'est faire preuve de justice sociale. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Si le vrai visage d'une société se lit à travers son système d'impôts, mon souhait est que, par des modifications progressives de notre législation, le visage de la France devienne peu à peu, avec votre concours, celui de la justice fiscale. Lorsque le système fiscal est, comme aujourd'hui, à la fois inéquitable et incompréhensible, c'est le fondement même du projet collectif de la nation qui est en cause.

Deuxième clause de ce contrat de justice fiscale : la loi doit être mieux élaborée. Il n'est pas possible de jouer en cette matière les apprentis sorciers. Toute réforme doit donc être soigneusement préparée à l'avance. C'est pourquoi j'indique que, désormais, les lois fiscales importantes seront mises en application seulement — j'insiste sur ce terme — après avoir fait l'objet d'une simulation. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Ce sera le cas pour la réforme de la fiscalité locale. On aurait évité beaucoup de mécomptes à propos de la taxe professionnelle si le Gouvernement d'alors avait écouté mon regretté ami André Boullouche qui proposait, au nom des socialistes, d'expérimenter les conséquences de cette nouvelle loi avant de l'appliquer réellement. Dans cet esprit, je remettrai dans quelques jours à l'Assemblée un rapport de simulation sur les conséquences d'un éventuel changement d'assiette de la taxe professionnelle. Ce rapport montrera clairement que la réflexion, quoi qu'on en pense, doit encore beaucoup être approfondie sur ce point.

Une meilleure préparation, cela signifie aussi un contact plus étroit avec les assemblées. Si la législation fiscale précédente a été souvent médiocre, c'est non pas à cause de l'administration à laquelle je tiens à rendre hommage, car ses fonctionnaires ont fort bien accompli leur travail, mais c'est parce que cette législation a privilégié des choix conservateurs. C'est aussi qu'elle a souvent été le produit de la technocratie parce que le Gouvernement d'alors ne disposait pas d'une réelle majorité. Faute de vraie majorité, la loi fiscale devient un puzzle, fabriqué en séance, souvent improvisé, un agrégat incompréhensible et en général inapplicable.

Le Gouvernement sait désormais qu'il peut s'appuyer sur une majorité solide pour bâtir une bonne loi fiscale, encore faut-il qu'il la consulte et qu'il l'entende. C'est l'engagement que je prends. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Mieux préparée, davantage guidée par le souci d'équité, notre fiscalité devra aussi être mieux appliquée. C'est la troisième et dernière clause du contrat de justice fiscale.

Il s'agit moins d'une question de textes que de volonté politique et d'état d'esprit.

Oui, l'état d'esprit doit se modifier à l'égard de la fraude fiscale. Il doit devenir désormais clair pour chacun que voler l'impôt, c'est voler les autres et que ce vol ne mérite aucune indulgence. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Dans cette perspective, j'entends que le contrôle fiscal soit réorienté en priorité sur la grande fraude nationale ou internationale et donne lieu à moins de tracasserie administrative pour les petits contribuables.

La lutte contre la fraude est nécessaire au respect de la concurrence économique. Elle demande des moyens en personnel et en matériel. Elle exige une volonté politique ; celle-ci ne manquera pas. A titre d'illustration, je viens de saisir mon collègue M. le ministre de la justice, garde des sceaux, pour lui demander de prendre les dispositions nécessaires pour que la grande fraude soit poursuivie comme il convient.

Il n'est pas question de bâtir un appareil inquisitorial ou de faire de chaque contribuable un suspect. Nous voulons, au contraire, respecter scrupuleusement les garanties de chacun et mieux informer les contribuables sur les modalités de l'impôt. Nous voulons que la loi soit plus simple et plus juste, qu'elle soit mieux connue et mieux appliquée. Il y faudra du temps et de l'énergie, mais quelle transformation si, dans quelques années, la France pouvait donner sa fiscalité en exemple comme son respect des libertés !

Je conclurai en ces termes.

Notre pays, aujourd'hui, doit faire face à un véritable fléau. Ce fléau s'appelle le chômage. Nous ne sommes pas les seuls à le subir, mais nous, nous avons été élus pour le faire reculer. Ce doit être notre priorité absolue, notre pensée de chaque instant et notre guide dans chaque décision. Oui, nous en appelons à une véritable mobilisation contre le chômage.

Bien sûr, la victoire sur le chômage, chacun le sait ici, ne sera pas facile. L'héritage laissé est lourd. (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Vos murmures, j'imagine, montrent que vous en convenez. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Jacques Baumel.** Lourd parce que les caisses sont pleines !

**M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.** Mesdames, messieurs de l'opposition, la différence entre nous est bien simple, c'est que vous avez eu sept ans pour montrer que vous vouliez un septennat du chômage, alors que nous, nous voulons un septennat de l'emploi. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'héritage est lourd et il ne s'arrête pas à l'instant précis où s'opère la succession et le navire met du temps à modifier son cap. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

On nous objecte parfois : « Tout cela coûtera cher. Attention aux grands équilibres. » Et certains de ceux qui avaient demandé cinq cents jours pour qu'on juge leurs amis ne nous en donnent même pas cinquante pour condamner les nôtres ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Il est vrai que nous devons avoir une attitude responsable et ne pas adopter de décisions inconsidérées. Nous y veillerons. Mais je voudrais souligner que rien, j'y insiste, ne coûtera jamais aussi cher que le chômage, tant en termes économiques et financiers que pour ce qui concerne la peine des hommes et des femmes de ce pays. Si ce n'est pas le langage habituel d'un ministre du budget, c'est néanmoins le mien. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

J'ajoute que personne ne peut préjuger les conséquences sociales qu'entraînerait en France une lourde aggravation du chômage. Chacun a présent à l'esprit des événements dramatiques et récents, des assauts de violence, notamment en Grande-Bretagne. Et en remontant plus loin dans le temps, ailleurs en Europe, rappelons-nous les conséquences terribles de la montée du chômage sur les libertés.

La mobilisation pour l'emploi est une mobilisation pour la démocratie et pour la paix. Tout passe après cette préoccupation.

Le collectif budgétaire marque un premier pas en ce sens. Pas encore le changement, mais déjà « un » changement.

Dans la mobilisation pour l'emploi, nous avons besoin du concours de tous : des chefs d'entreprise, comme de l'ensemble des travailleurs, des organisations professionnelles et syndicales, des organismes centraux comme des collectivités locales et régionales, et d'abord du Parlement de la France, car c'est de cela, c'est-à-dire de vous, que dépend tout le reste. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la loi de finances rectificative pour 1981 marque véritablement le début du travail de la nouvelle législature.

Comme M. le ministre vient de le rappeler, ce texte touche à l'essentiel, c'est-à-dire aux problèmes de l'activité économique et de l'emploi.

Avant d'analyser le texte soumis à l'examen de notre assemblée, il convient d'en rappeler dans le détail le contexte immédiat.

Ce contexte, c'est la réalité héritée de sept ans de politique économique qui nous a conduits au chômage, au recul de l'activité, à l'inflation accrue, à la persistance de la faiblesse de l'investissement, à la crise de l'épargne. Tous les indicateurs économiques montrent que notre situation est plus que difficile en cet été 1981.

**M. Jacques Baumel.** Sauf ceux de l'O.C.D.E. !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Pour ce qui est de la croissance économique, au-delà des discours létifants et euphorisants qui nous furent ressassés dans un passé récent, l'année 1980 restera marqué d'une pierre noire, avec une croissance à son plus bas niveau — plus 1 p. 100 — depuis la récession de 1975.

Le recul de la production, amorcé au quatrième trimestre de 1980, s'est accentué au premier trimestre de 1981. En un an, nous avons assisté à un véritable effondrement de l'activité industrielle, sans que celle-ci fût compensée par les quelques progrès que l'on attendait dans l'activité non industrielle, en particulier dans les services.

La production industrielle française a reculé, en moyenne, au premier trimestre de 1981, de 8 p. 100, mais la régression atteint 11,6 p. 100 pour les biens intermédiaires et 9,3 p. 100 pour le secteur de l'automobile.

De ce fait, la réduction des effectifs employés et son corollaire, le chômage, ont poursuivi leur croissance au rythme très rapide observé à la fin de l'année 1980. Les demandes d'emplois non satisfaites, c'est-à-dire en clair les chômeurs, ont augmenté de 15 p. 100 depuis le début de l'année 1981. L'évolution des derniers mois est directement liée au tassement de la consommation des ménages, à la régression du pouvoir d'achat populaire et à l'accélération de la baisse de l'investissement industriel.

Il faut savoir qu'en 1980, la demande des ménages s'est trouvée brutalement comprimée par la diminution, en termes réels, de leurs revenus disponibles bruts : moins 0,8 p. 100 en 1980 pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale.

Le premier trimestre de 1981 ne laissait pas, à hypothèses économiques inchangées, augurer un résultat positif pour cette année. Je sais que cette évaluation traduit mal la chute du pouvoir d'achat observée par chacun au cours de ces derniers mois, mais cette évolution reste néanmoins très significative.

Plus grave encore, si c'est possible, en ce qui concerne l'investissement des entreprises, la formation brute de capital fixe de production a baissé de 6 p. 100 en 1981. Et cette régression a touché tous les secteurs industriels sans exception.

Par ailleurs, les récentes enquêtes de l'I.N.S.E.E. ont montré des perspectives redoutables en matière de prix, les derniers mois ayant marqué une tendance à une inflation encore accélérée par rapport au passé récent, ce qui se traduit par une perte de compétitivité des prix français, notamment sur le marché international. De ce fait, nos capacités exportatrices — M. le ministre du budget le rappelait tout à l'heure — malgré une demande étrangère plus soutenue, risquent d'être affaiblies et le redressement récent de notre balance commerciale doit dans ces conditions s'analyser davantage comme une donnée conjoncturelle et provisoire liée à la régression du volume de nos importations consécutives à la baisse de notre activité interne, que comme un redressement de nos exportations ou comme l'ultime succès d'une gestion économique condamnée par le corps électoral.

Ces considérations qui touchent à la situation conjoncturelle difficile, à laquelle le Gouvernement et la nouvelle majorité se trouvent confrontés, doivent être replacés dans un contexte plus large : celui des faiblesses structurelles de l'économie française.

Notre industrie, d'abord, présente des points faibles qui se reflètent dans la structure de nos échanges extérieurs. Il faut bien voir que nos échanges commerciaux avec les grands pays industriels, qu'il s'agisse des Etats Unis d'Amérique ou de la République fédérale d'Allemagne, sont déficitaires année après année et ce déficit est globalement analogue à celui de nos échanges énergétiques. La balance industrielle connaît un déficit aussi creusé que la balance pétrolière. Les succès de nos exportateurs se comptent principalement vis-à-vis des pays en voie de développement qui, dans la plupart des cas, sont dans un état d'endettement insoutenable voire de préfaillite.

Par ailleurs, chacun le sait, une relance massive par la consommation se traduirait par une dégradation immédiate de notre balance commerciale : une relance que l'on pourrait qualifier de « relance à-tout-va » ce serait d'abord, dans les conditions héritées de la situation antérieure, une relance des importations.

Il nous faut donc — et il vous faut donc, monsieur le ministre — reconstruire l'industrie française, si nous voulons créer les conditions d'une augmentation du niveau de vie général, sans dégrader notre monnaie, une dégradation qui serait fatale à terme à l'ensemble de notre économie.

A cet égard, un clignotant particulièrement préoccupant est allumé depuis quelques mois : il signale l'évolution de nos coûts de production. Sur cette question fondamentale, je me permettrai de reprendre à mon compte les propos fort justes de M. le ministre de l'économie : « Il ne faut pas tricher avec les coûts. »

Dans le même temps, nous devons faire de l'emploi notre préoccupation principale. Or il n'y aura de solution à ce problème que dans une relance ferme et volontaire de notre industrie nationale.

C'est dire que l'action du Gouvernement est prise dans une sorte d'étau. L'exigence prioritaire, l'emploi, c'est-à-dire la renais-

sance de l'espérance, en particulier chez les jeunes, doit s'accompagner d'une véritable obsession : celle de l'établissement, ou du rétablissement, de conditions saines sur lesquelles doit s'appuyer la construction d'une économie de croissance.

C'est peu dire que d'affirmer que notre marge de manœuvre est extrêmement limitée à cause de l'héritage qui est le nôtre.

Il conviendra, monsieur le ministre, à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 1982, mais aussi lors de la discussion du Plan intérimaire de deux ans, de tracer avec précision les lignes directrices de cette dialectique. Notre effort sincère de réflexion doit porter principalement sur les points d'application de notre capacité d'investissement.

A cet égard, nous ne devons être limités par aucun tabou ni par aucune considération démagogique. Des décisions importantes devront être prises pour certains secteurs dont le surendettement, lié à une certaine suraccumulation, est bien connu : je veux parler notamment du secteur primaire.

Dans l'immédiat, c'est-à-dire avant la fin de l'année, je suis persuadé pour ma part qu'il conviendra d'amplifier nettement, sans doute dans un deuxième collectif budgétaire, les mesures d'aide à l'investissement, fort heureusement et fort judicieusement, prévues d'ores et déjà dans le texte soumis à notre discussion.

Tels sont dans leurs grandes lignes les difficultés, mais aussi les devoirs qui s'imposent à nous. Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, une des parties les plus difficiles se jouera au niveau diplomatique. La France ne pourrait sans doute connaître qu'une relance modérée si ses principaux partenaires européens, et les autres grands pays industriels, s'enferment dans leur politique traditionnelle de « retour aux grands équilibres », génératrice d'accroissement du chômage, ou s'enferment dans un égoïsme arrogant.

A cet égard, l'attitude du gouvernement des Etats Unis d'Amérique est capitale. Il faut bien voir que la nouvelle administration américaine qui désire, d'une certaine façon, restaurer la splendeur passée de l'empire américain, veut disposer, pour ce faire, d'une monnaie forte. Elle persévère ainsi dans un comportement traditionnel, quoique inversé par rapport aux années récentes ; il se résume en cette formule lapidaire : exporter les difficultés des Etats-Unis.

Autrement dit, le souci de mettre un terme au laxisme monétaire, tant reproché aux Etats Unis, n'est qu'une nouvelle forme de l'utilisation, à des fins de domination, des outils de la politique économique. Nos partenaires européens sauront-ils, avec la France, faire comprendre au prochain sommet d'Ottawa que la solidarité occidentale doit se rencontrer dans tous les domaines y compris et surtout celui-là ? Sauront-ils enfin faire comprendre aux Etats Unis que le partage des responsabilités ne doit pas être un partage inégal ? Nous connaissons sans doute bientôt la réponse dont, nous ne le dissimulons pas, dépend pour une bonne partie l'avenir de l'économie et de l'industrie française dans les prochaines années.

Pour le moment, le Gouvernement s'est efforcé de marquer, par ce premier collectif pour 1981 son souci de changer de cap sans céder à la facilité. Le texte traduit donc une démarche initiale — qui demande à être poursuivie — précautionneuse, mais aussi volontaire et déterminée.

Cependant ce texte pose plusieurs questions que j'aborderai brièvement.

En s'assignant l'emploi et la solidarité comme objectifs prioritaires, le projet de loi de finances rectificative traduit une volonté politique de changement qui rompt avec le laxisme, le laisser-faire ou l'indifférence de la gestion antérieure en ces domaines.

**M. Raymond Forni, président de la commission des lois.** Très bien !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** La volonté de créer des emplois, partout présente dans les mesures nouvelles du collectif, emprunte trois voies essentielles.

Il y a d'abord un ensemble de mesures directes de créations d'emplois ou d'incitations à en créer. Alors que la loi de finances initiale pour 1981 créait moins de deux mille emplois, il faut le rappeler à la minorité, oui, moins de deux mille, ce collectif permettra d'ici à la fin de l'année d'en créer près de 45 000 : 37 700 dans la fonction publique et les P.T.T. et 7 250 emplois d'utilité collective ou d'initiative locale, bénéficiaires d'aides ou de subventions de l'Etat. S'y ajouteront, mais hors collectif, 9 430 emplois créés par les organismes de sécurité sociale et par l'aide sociale.

Ce total de 54 290 emplois publics reste au demeurant très raisonnable si on le compare à la moyenne des créations d'emplois publics de 1974 à 1980 — environ 25 500 par an. Il profitera avant tout, vous l'avez rappelé tout à l'heure, mon-

sieur le ministre, à l'éducation nationale, aux hôpitaux, aux services sociaux et aux P.T.T. c'est-à-dire aux services publics essentiels dont la situation s'est dégradée, année après année, dans le passé récent. L'incidence de ces mesures restera d'ailleurs limitée à 0,8 milliard de francs pour la fin de l'année 1981.

Autres mesures à effet direct sur l'emploi : celles qui sont destinées à favoriser l'emploi des jeunes et à développer les stages de formation professionnelle, à assurer une plus grande stabilité à ces stages et à permettre aux jeunes de bénéficier à l'avenir d'emplois bien plus stables et garantis, de manière à atténuer leur angoisse et leur anxiété, au demeurant bien compréhensibles. Les dispositions qui assureront une plus grande sécurité aux jeunes entraîneront un effort supplémentaire et exceptionnel de 2 milliards de francs.

Le second volet de l'effort de relance concerne l'action sur la demande résultant des mesures de solidarité dont je vais vous rappeler brièvement l'incidence sur le budget de l'Etat :

2,6 milliards de francs au titre de la compensation de l'augmentation des charges résultant pour les entreprises de la hausse de 10 p. 100 du S.M.I.C. :

2,13 milliards de francs au titre des majorations d'allocations décidées par le Gouvernement : minimum vieillesse, allocation de logement et mesures sociales agricoles.

Compte tenu de l'augmentation corrélative de la charge des intérêts de la dette publique, le montant de ces mesures, qui bénéficient aux plus défavorisés, s'élève à 5,26 milliards de francs.

Il faut y ajouter, mais ces mesures sont elles-mêmes gagées par des recettes fiscales, les dispositions prises en faveur des agriculteurs, soit 81 millions de francs, et des familles, soit 105 millions de francs, ainsi qu'au relèvement, trop longtemps attendu — nous serons sans doute unanimes pour le constater — des retraites d'anciens combattants en application du rapport constant, soit 425 millions de francs.

**M. Raymond Forni, président de la commission des lois**  
Très bien !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Le troisième dispositif vise à relancer l'investissement. C'est l'un des axes essentiels. Je souhaite que nous poursuivions dans cette voie avec une intensité accrue dans un prochain collectif budgétaire ou dans le projet de la loi de finances pour 1982.

Ce dispositif porte en priorité sur l'industrie grâce à une augmentation sensible de 3,3 milliards de francs des crédits du F.D.E.S.

On y ajoutera un relèvement de 230 millions de francs des crédits d'action de politique industrielle et une majoration tant de la dotation du fonds spécial d'adaptation industrielle, particulièrement orientée vers la sidérurgie et le textile, avec 200 millions de francs d'autorisations de programme, que des crédits destinés à l'A.N.V.A.R., soit 60 millions de francs. En outre, n'oublions pas les 85 millions de francs destinés à favoriser les économies d'énergie, un domaine dans lequel nous avons un retard si considérable que la France porte la lanterne rouge de l'Europe.

Pour autant, cet effort d'investissement reste encore limité, eu égard aux besoins de l'économie française, puisqu'il ne représente qu'un peu plus de 1 p. 100 de l'investissement des entreprises non financières, publiques ou privées, et 1,6 p. 100 de l'investissement des entreprises non financières privées, en 1980, année pourtant déjà peu, et même très peu, favorable. Il est donc vraisemblable que d'autres initiatives, venant conforter ce premier effort, devront être prises d'ici la fin de l'année.

De son côté, le secteur du logement dispose aujourd'hui de fortes capacités de production inemployées. Il constitue le second point d'application de l'effort de relance. Le collectif comporte un programme de 50 000 logements sociaux correspondant à un montant de 2,6 milliards de francs d'autorisations de programme.

Il n'est pas sans intérêt de noter que ces actions, notamment dans le domaine du logement, coïncident avec la décision, opportunément prise par le Gouvernement, de débloquer les crédits du fonds d'action conjoncturelle.

Je mentionnerai enfin l'effort particulier dont bénéficient les pêches maritimes : 30 millions de francs de prêts au titre du F.D.E.S. et 59 millions de francs d'aide, notamment au titre de l'aide au carburant. Dans l'immédiat, cet effort apportera à ce secteur un relatif soulagement.

Si, d'une manière générale, l'approbation la plus franche doit être apportée aux mesures sociales et aux créations d'emplois contenues dans ce collectif budgétaire, il est cependant nécessaire d'émettre un certain nombre de remarques sur d'autres aspects du projet de loi de finances rectificative, ceux qui ont trait à « l'apurement du passé » et à l'économie.

Monsieur le ministre, vous avez précisé, lors de votre audition par la commission des finances, que vous n'aviez pas modifié, ce qui est tout à fait naturel, les hypothèses économiques à la base de la loi de finances pour 1981. En conséquence, vous avez montré que la masse considérable de crédits, à hauteur de 22,4 milliards de francs, qui figure dans le collectif budgétaire au titre de « l'apurement du passé », était la conséquence des sous-évaluations — ce que vous avez confirmé tout à l'heure — auxquelles le précédent gouvernement avait procédé l'année dernière.

Vous avez cité, pour illustrer vos propos, divers exemples particulièrement remarquables : ajustement de l'emprunt 7 p. 100 en 1973 ; prise en compte des intérêts dus à l'emprunt d'octobre 1980 ; subventions publiques pour l'indemnisation du chômage. Ces exemples témoignent d'un certain laxisme et ils montrent, ce qui est grave, que la représentation nationale n'a pas été tenue au courant des principales dépenses envisagées pour cette année.

Il est donc tout à fait normal d'avoir séparé, dans votre présentation de ce collectif, ce que l'on peut appeler « l'héritage » de ce qui est le reflet de la nouvelle situation politique, de ce qui constitue votre volonté.

Cependant le concept d'apurement du passé, dans le document lui-même, regroupe des mesures qui ne sont pas aussi évidemment une conséquence du comportement de l'ancien gouvernement.

Ainsi, peut-être, aurait-on pu donner plus de clarté à ce collectif en retenant simplement les grandes masses qu'il conviendrait de réajuster et en faisant l'économie de toute une série de mesures partielles qui reflètent peut-être le comportement de certains services profitant de l'occasion pour glisser subrepticement le règlement de quelques dossiers qui leur tiennent à cœur depuis des années.

Parfois, on éprouve le sentiment de se trouver, en lisant certaines pages, devant un fourre-tout.

**M. Michel Noir.** Très juste !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** L'exposé des motifs du projet indique bien que la notion d'« apurement du passé » résulte du souci de clarification des finances de l'Etat en raison de la sous-estimation des dépenses publiques figurant dans la loi de finances votée à l'automne dernier.

Considérons l'exemple du ministère des affaires étrangères. Sous la présentation « apurement du passé », on trouve aussi bien une augmentation de la subvention de la mutuelle du ministère des relations extérieures qu'un ajustement des besoins compte tenu de la modification du taux de change du dollar, une première tranche de crédits pour la construction d'une nouvelle ambassade à Washington, la construction d'une école française à Hong-Kong ou, enfin, la construction d'un centre émetteur de radio à Kourou.

A l'évidence, l'ajustement des besoins en raison de la modification du taux de change du dollar n'est en rien un « apurement du passé », mais la conséquence des variations monétaires enregistrées sur le marché international depuis le début de l'année. Si les décisions à propos de la nouvelle ambassade à Washington, l'école française de Hong-Kong et le centre radio de Kourou sont certainement la conséquence des décisions de l'ancien gouvernement, elles engagent en réalité des opérations reflétant la volonté du nouveau d'intensifier notre politique de relations culturelles avec l'étranger. Il ne s'agit pas d'un apurement du passé, mais plutôt des premiers jalons d'une politique qui sera poursuivie et intensifiée à l'avenir.

Pour des sommes plus importantes, portant sur 1,2 milliard de francs, peut-on considérer que les dotations en capital de certaines entreprises publiques constituent un pur et simple apurement du passé ?

De même, était-il absolument indispensable d'inscrire dans un premier collectif pour 1981 les 70 millions de francs de dotations en capital à la C.F.P., somme qui doit correspondre à une opération d'augmentation du capital engagée il y a plusieurs années, mais dont la programmation financière n'impliquait pas ce débours prématuré dans le budget ?

Naturellement, et vous en comprendrez les raisons, le temps a manqué à la commission des finances pour procéder à un examen plus détaillé des mesures contenues dans ce texte. Nous avons été littéralement « pressés » par le temps. L'intérêt d'un tel examen aurait d'ailleurs été disproportionné avec le travail qu'il aurait exigé.

Cependant j'ai tenu à vous signaler les préoccupations de la commission des finances dans ce domaine : la clarté, le contrôle de l'activité gouvernementale et la possibilité pour les députés d'aller vite à l'essentiel et d'instaurer un dialogue constructif et fructueux avec le Gouvernement.

J'en viens aux remarques que me paraissent appeler les mesures nouvelles contenues dans ce collectif, puisque ce sont elles, en définitive, qui traduisent la volonté et les orientations du Gouvernement.

A propos de l'emploi, on doit bien évidemment saluer haut et fort ce qui constitue un premier effort pour infléchir la montée jusqu'ici continue et inexorable du chômage.

Toutefois, la commission des finances s'est interrogée sur le caractère durable des emplois d'utilité collective ou d'initiative locale qui risquent d'être liés au maintien des aides et des subventions contenues dans ce collectif. Elle a noté avec satisfaction que le Gouvernement était bien conscient du problème.

En outre, elle souhaite que, pour le recrutement de fonctionnaires, les principes de l'égal accès de tous aux emplois publics, notamment pour les concours administratifs, soient strictement respectés. A cet égard des interrogations peuvent être suscitées par certaines mesures.

Pour autant, le risque de cet effort budgétaire n'est-il pas d'encourager l'inflation? A ce sujet, je formulerai plusieurs observations.

D'abord, le montant du déficit budgétaire passe, avec ce collectif, de 29,4 milliards à 56,8 milliards de francs. Il reste relativement modeste si l'on se réfère aux comptes de la nation : considérons qu'il représente par rapport au produit intérieur brut 1,8 p. 100 cette année, contre 1,3 p. 100 en 1980 et 1,6 p. 100 en 1979.

Ce déficit est, par ailleurs, très inférieur, à ce qu'il est dans des pays européens comparables : 2,9 p. 100 pour la République fédérale d'Allemagne, 4 p. 100 pour la Grande-Bretagne, 12,2 p. 100 pour l'Italie. J'ajoute qu'il est à plus de 90 p. 100, un déficit « Barre ». A l'inverse, les actions nouvelles destinées à l'emploi et à l'investissement sont couvertes par des mesures fiscales dont je remarquerai qu'elles répondent toutes à un souci de justice.

Le véritable problème est cependant de replacer ce déficit dans les équilibres économiques d'ensemble. Lors de votre venue devant la commission des finances, vous nous avez donné à cet égard, monsieur le ministre, des explications qui peuvent nous satisfaire. Elles ne portent toutefois que sur l'état actuel du déficit et nous devons rester attentifs à cette question en ce qui concerne le solde de l'exécution globale *in fine* de la loi de finances.

On peut aussi regretter que le caractère novateur de certaines des mesures contenues n'apparaissent pas suffisamment. Je pense en particulier aux mesures prises en faveur des jeunes ou au titre de la formation professionnelle et qui, tout en apportant des améliorations indispensables, reprennent le dispositif des précédents pactes pour l'emploi, certes en l'améliorant grandement. Il est vrai que vous pouviez difficilement parer plus vite au plus pressé, et, j'en suis sûr, vous nous proposerez prochainement, notamment dans le projet de budget pour 1982, des modifications fondamentales de ces pactes.

On doit également regretter que le lien de certaines mesures avec la politique d'ensemble dont elles doivent être l'instrument n'apparaissent pas assez clairement. C'est le cas pour les crédits du F.D.E.S., que l'on souhaiterait mieux situés dans le cadre d'une politique industrielle volontaire, mieux précisés, et à travers lesquels nous souhaiterions déceler les axes offensifs de la nouvelle politique industrielle qui est la vôtre.

Au-delà de ce collectif, je pense que la commission des finances devra prendre certaines initiatives pour améliorer son contrôle et son information initiale sur l'ensemble de ces fonds, le F.D.E.S. et le F.S.A.I. en particulier.

En dehors de ces remarques et de ces questions, la commission souhaite voir le Gouvernement prendre en compte un certain nombre de propositions de modification du dispositif législatif présenté par le Gouvernement. En ce qui concerne les recettes, nous nous sommes interrogés sur les motifs qui avaient poussé ce dernier à rendre déductibles de l'impôt sur les sociétés la taxe exceptionnelle sur certains frais généraux des entreprises. La commission propose à l'Assemblée nationale de supprimer cette disposition, ce qui permettrait d'obtenir pour 1982 une recette supplémentaire de l'ordre de 600 millions de francs.

Par ailleurs, la commission des finances s'est interrogée sur l'augmentation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. L'exposé des motifs du Gouvernement souligne, à juste titre, que le poids de la fiscalité sur les carburants a diminué, en pourcentage, par rapport à celui qui a été atteint en 1974, et que la taxe intérieure sur les produits pétroliers n'a pas été relevée depuis janvier 1979.

Cependant, monsieur le ministre, le moment a paru mal choisi à quelques membres de la commission pour procéder à un tel réajustement. Je pense que nous aurons sur cette question importante un échange de vues lors de la discussion de l'article 8.

En conclusion, au-delà des observations nécessaires que nous venons de formuler, il importe de souligner que les dispositions de ce collectif ne pouvaient être que les prémices de la nouvelle politique économique qui, selon la déclaration de M. le Premier ministre, devra être présentée de façon plus concrète et plus systématique. Un renversement d'optique et de stratégie apparaît clairement. Les conséquences doivent en être poussées plus loin dans les prochains textes que vous soumettrez à l'appréciation du Parlement.

Pour qualifier ce document en quelques mots, nous pouvons dire qu'il vise à organiser une nouvelle solidarité nationale et à restaurer les fondements de l'indépendance de notre pays.

Vous aviez le choix : ou poursuivre sur la voie du déclin, ou rompre avec l'enchaînement de la dépendance, des fausses fatalités qui finissent toujours par déboucher sur la colère et le désespoir légitimes des exclus de toujours. Massivement et démocratiquement les Français et les Françaises ont choisi, et vous appliquez dans ce texte les premiers éléments de ces choix fondamentaux.

En premier lieu, l'organisation d'une nouvelle solidarité nationale passe par une réforme de notre fiscalité, question que vous avez abordée tout à l'heure dans votre intervention, monsieur le ministre. Si, dans ce domaine, la tâche est immense, nous enregistrons avec satisfaction les premières mesures annoncées pour la prochaine loi de finances. Dans sa volonté d'instaurer une société réellement fondée sur la démocratie et la justice sociale, dans sa volonté de concrétiser cette « nouvelle citoyenneté » définie par le Premier ministre, le Gouvernement se doit de transformer profondément et le plus rapidement possible le système fiscal existant pour le mettre à la hauteur de ses ambitions de transformation et de changement.

En second lieu — et notre principale interrogation sur ce collectif porte sur ce point — la relance doit « marcher sur ses deux jambes » : certes, relance par la consommation, en particulier par la consommation populaire, mais aussi relance par l'investissement. Dans ce domaine, l'action du Gouvernement s'annonce et s'amorce clairement aujourd'hui. Il reste à la compléter dans le cadre d'une nouvelle politique industrielle. A cet égard, nous attendons beaucoup du prochain plan intérimaire de deux ans qui doit remettre la France à flot, ainsi qu'une enquête récente vient de le démontrer, pour les chefs de petites et moyennes entreprises, l'insécurité économique est le principal frein à l'investissement, suivie par les difficultés du crédit, mais loin derrière, et le manque de fonds propres. Nous saurons, et vous saurez, j'en suis sûr, à ces chefs d'entreprises comme aux autres, redonner foi en l'avenir par une politique claire et clairement expliquée.

La tâche de la majorité est immense, mais elle réussira par la mobilisation de toutes les énergies. Cette mobilisation se fera par la restauration d'une nouvelle confiance. Cette confiance se traduira grâce à la volonté de favoriser, à tous les niveaux, l'esprit de responsabilité indispensable pour réussir les réformes de structures nécessaires annoncées par le Premier ministre. Elle se construira à partir de la décentralisation qui, transformant les rapports entre les citoyens et l'Etat, mettra un terme aux excès de la bureaucratie dont souffre notre pays. Elle se construira aussi par une politique sociale hardie qui permettra à chacun de bénéficier de tous les acquis du progrès économique.

Cette confiance, en un mot, sera celle que la France éprouve vis-à-vis d'elle-même et de son destin et sa première traduction, monsieur le ministre, a été l'adoption de la totalité des articles du collectif budgétaire de 1981 par la commission des finances de l'Assemblée nationale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

(M. Bernard Stasi remplace M. Louis Mermeas au fauteuil de la présidence.)

#### PRESIDENCE DE M. BERNARD STASI,

vice-président.

**M. le président.** La parole est à M. Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. André Delehedde, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de notre assemblée a souhaité donner son avis sur le projet de loi de finances rectificative, dans la mesure où il est destiné à donner au Gouvernement les moyens de réduire les inégalités de revenus, de lutter contre le chômage et de réorienter la politique en matière d'éducation, tous domaines où elle a compétence.

Dans ce projet, la solidarité nationale s'exerce en direction des plus défavorisés. Je ne rappelle pas l'ensemble du dispositif, qui a déjà été décrit à cette tribune. Je prends toutefois un exemple : la revalorisation du minimum vieillesse qui est une mesure de simple justice, car son niveau précédent — 1 416 francs par mois — ne permettait pas à ceux qui ne disposaient pas d'autres ressources de vivre décemment. Les régimes d'assurance vieillesse n'auront à supporter qu'une majoration d'environ six points des allocations non contributives de vieillesse et des pensions minimales, tandis que la progression du fonds national de solidarité à la charge de l'Etat sera de 29,4 p. 100, soit près de 25 p. 100 de plus que les prévisions du budget pour 1981.

Pour autant, le niveau atteint, c'est-à-dire 1 700 francs, ne peut être considéré que comme une première étape. Mais il est apparu juste à la commission que le fonds national de solidarité soit augmenté en priorité, dans la mesure où il n'est servi qu'une fois sous plafond de ressources.

A ce propos, j'ai émis un certain nombre de vœux : il conviendrait d'abord que la procédure de demande de cette prestation soit allégée et que soit envisagée la suppression de la récupération sur les successions. Il s'agit là d'un souhait personnel, repris par une bonne partie de la commission. Un second vœu concerne le minimum vieillesse, qui devrait atteindre pour les isolés les deux tiers du revenu minimum d'un ménage, compte tenu des charges fixes qu'une personne seule doit supporter.

Troisième vœu : les titulaires de ce minimum pourraient, en cas de maladie, être exonérés du ticket modérateur.

Dernier vœu : devrait aussi être étudiée la possibilité d'accorder aux veuves le bénéfice de l'allocation du fonds national de solidarité dès l'âge de cinquante-cinq ans.

Le problème, qualifié tout à l'heure par M. le ministre du budget d'irritant, de la revalorisation des pensions des anciens combattants trouve enfin sa solution — un bon début de solution — avec la prise en compte dans une proportion significative du décalage enregistré par la commission tripartite. Une revalorisation de 5 p. 100 est envisagée. On rappellera que la différence constatée par la commission tripartite entre les pensions militaires d'invalidité et le traitement des fonctionnaires était de 14,26 p. 100. Le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre le rattrapage en trois étapes. Cette mesure de justice concerne 2 200 000 pensionnés et retraités. C'est, pour les représentants de l'actuelle majorité, l'aboutissement d'une longue lutte.

Avec la lutte contre les inégalités de revenus, qui se traduit dans ce collectif par les actions que je viens de décrire, et par d'autres encore que je passerai sous silence car elles ont déjà été soulignées, avec cette lutte, donc, le projet de loi de finances rectificative pour 1981 vise à mettre en œuvre une politique efficace de lutte contre le chômage.

Des mesures importantes sont prévues à cet effet dans les budgets de divers ministères. Dans le domaine de la santé et de l'action sociale, qui relève de la compétence de notre commission, la création de 112 postes de médecin de santé scolaire constitue une mesure significative dans un secteur particulièrement démuné. Il importe que ces médecins soient dotés des moyens nécessaires à l'exercice de leur mission.

Faute de moyens, le fonctionnement des Cotorep a été perturbé depuis leur mise en place. Aussi notera-t-on avec intérêt la création de 250 postes d'agent des catégories C et D, dont 100 leur sont destinés. Par ailleurs, au titre du ministère du travail, 100 autres postes viendront renforcer leur effectif. La commission a souhaité que les équipes de suite mises en place soient rapidement dotées des moyens d'exercer leur mission.

Des subventions aux associations permettront la création de 1 250 emplois ainsi répartis : 500 agents des associations coordonnant les interventions sociales en faveur des personnes âgées ; 250 auxiliaires pour les handicapés qui pourront jouir en nombre non négligeable de leur maintien à domicile ; 80 animateurs pour le Fonjep ; environ 100 postes pour les foyers de jeunes travailleurs et les maisons familiales de vacances ; une centaine de postes pour des fédérations nationales d'associations, diverses associations locales et des centres de service ; enfin 250 postes d'agent des centres sociaux dans un secteur où les besoins sont évidents.

Dans le domaine culturel, le projet de loi de finances rectificative pour 1981 tend essentiellement, par le truchement des créations d'emploi, à atténuer les insuffisances et à résorber le déséquilibre constaté entre l'Etat et les services locaux.

La mesure essentielle est la création de 1 000 emplois pour une dépense de 28 millions de francs. Cette mesure tranche avec l'attitude adoptée précédemment à l'égard du secteur de la culture qui, régulièrement, était considéré comme secondaire et non prioritaire et voyait ses crédits baisser à un niveau tel que le fonctionnement d'institutions prestigieuses, tel le Louvre, était compromis.

Ce collectif manifeste un effort certain pour améliorer les conditions de surveillance des musées et des monuments historiques : un tiers des créations d'emplois est destiné au gardiennage.

Les directions régionales des affaires culturelles verront leurs moyens en personnel renforcés. On peut ainsi espérer que leur action sortira des domaines du symbole et de la virtualité où elle risquait de se confiner. Un effort notable de décentralisation se traduit par la subvention à la création de 500 postes dans le secteur associatif. Cet effort devra être poursuivi si l'on souhaite un équilibre réel entre les initiatives parisiennes et les actions décentralisées.

Dans le domaine de la culture comme dans d'autres, le strict apurement du passé conduit à la mobilisation de crédits importants. C'est ainsi qu'il faut consacrer 5 millions de francs pour rattraper le retard survenu dans le seul règlement des factures de chauffage des musées. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a souhaité une redéfinition des fonctions et des buts de la lecture publique dans le projet de budget pour 1982, car si une place non négligeable est faite dans ce projet aux musées, en ce qui concerne les bibliothèques, la place reste encore petite. Pour la recherche, on attendait beaucoup. Si la création de 485 emplois au 1<sup>er</sup> août 1981 représente un doublement du nombre des postes inscrits dans la loi de finances pour 1981, l'euphorie que pourrait engendrer au départ cette constatation doit être tempérée par le fait que ces quelque 500 emplois créés doivent être rapportés aux 54 000 nouveaux emplois inscrits dans le collectif : la recherche ne représente pas 1 p. 100 des créations d'emplois. Elle méritera dans l'avenir un effort plus grand.

Par ailleurs, 60 millions de francs d'autorisations de programme supplémentaires iront aux aides à l'innovation distribuées par l'agence nationale de valorisation de la recherche.

Les mesures prises en faveur du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ont retenu l'attention de la commission dans la mesure où il s'agit du secteur le plus sensible dans notre pays.

Le projet de loi de finances rectificative comporte dans ce secteur trois séries de mesures : des dispositions en faveur de l'emploi, un allègement des charges sociales des entreprises destiné à compenser le relèvement du S.M.I.C. et des crédits nouveaux.

Depuis 1977, les tentatives pour régler le problème de l'emploi s'étaient surtout concrétisées par les mesures contenues dans les pactes successifs pour l'emploi des jeunes, le troisième de ces pactes venant à expiration le 31 décembre 1981.

On sait combien les résultats ont été décevants. Aussi a-t-il paru nécessaire, pour parer au plus pressé, d'améliorer très sensiblement, sans préjudice de l'avenir et pour une période transitoire, le dispositif de la loi du 10 juillet 1979.

D'abord, l'exonération des charges sociales pour l'embauche de jeunes de moins de vingt-six ans est accordée si ces jeunes ont cessé depuis moins de deux ans leurs études, leur apprentissage, leur participation à un stage de formation professionnelle ou le service national. Le délai était précédemment d'un an.

Il faut souligner que le Gouvernement envisage d'imposer à l'employeur, par la voie réglementaire, une garantie d'emploi de douze mois du salarié concerné.

En ce qui concerne les demandeurs d'emploi âgés de plus de quarante-cinq ans, le dispositif précédemment mis en place en leur faveur avait peu fonctionné : environ six mille primes d'incitation d'un montant de 8 000 francs ont été octroyées. Il est remplacé par une exonération des charges sociales qui a toutes les chances d'être plus incitatrice dans la mesure où des salariés de plus de quarante-cinq ans devraient être titulaires de salaires nettement supérieurs aux rémunérations de départ.

Le dispositif créé par la loi du 10 juillet 1979 subit également des modifications dans le temps. Les employeurs pourront bénéficier jusqu'au 30 juin 1982 — c'est-à-dire six mois de plus — de l'exonération de la moitié des cotisations sociales pour l'embauche des jeunes de moins de vingt-six ans et de certaines catégories de femmes.

Le délai de début de prise en charge de la totalité des cotisations pour les apprentis des entreprises non artisanales est prorogé de la même durée. Cette prise en charge étant ainsi portée à douze mois, il devient nécessaire de modifier la rédaction de la loi du 10 juillet 1979, en ce qui concerne le contrôle. En effet, l'exonération, soumise à une augmentation de l'effectif de l'entreprise, n'était définitivement acquise que si, le 31 décembre suivant — 1981 ou 1982 dans l'ancien dispositif — l'effectif de l'entreprise était supérieur à celui observé au 31 décembre précédent. Il est maintenant nécessaire d'amender ce texte en prévoyant le même contrôle le 31 décembre 1983.

**M. Christian Nucci, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.** Très bien !

**M. André Delehedde, rapporteur pour avis.** Il est également proposé dans le collectif de reconduire pour six mois les stages de préformation et de préparation à la vie professionnelle. Il est éminemment souhaitable que ces stages atteignent la cible annoncée, à savoir les jeunes dépourvus de qualification. Cette cible a jusqu'ici été manquée. Il convient de noter que le nombre des stages de douze mois est multiplié par cinq. Les allègements prévus pour les entreprises dans le cas du franchissement du seuil de dix salariés sont maintenus et la durée de ces dispositions est doublée.

L'article 22 de la loi de finances rectificative pour 1981 ne prévoit pas la reconduction en 1982 des stages pratiques. On sait comment ces stages n'ont abouti, en fait, qu'au financement par l'Etat d'activités productives dans le cadre des entreprises ; ils ont fait l'objet des critiques les plus sévères. Leur formule doit être réexaminée au fond.

Par ailleurs, la dernière campagne de stages, appelés maintenant stages d'expérience professionnelle, est étendue aux collectivités locales.

Ce train de mesures pour l'emploi des jeunes et des moins jeunes constitue, ainsi que je l'ai déjà signalé, un moyen de parer au plus pressé.

Il sera bien entendu nécessaire de mettre en place, à partir notamment des conclusions de la mission de M. Bertrand Schwartz, une réforme en profondeur de l'insertion professionnelle des jeunes. Les objectifs quantitatifs du Gouvernement, au travers de ces mesures, sont rappelés dans le rapport qui est en distribution et je ne reviens pas sur le détail des chiffres.

Il reste à déterminer combien d'emplois créés dans le cadre de ces mesures en faveur des jeunes l'auraient été de toute façon, c'est-à-dire sans incitation.

*Quid, d'autre part, de la durabilité de ces emplois ?* Cette question est davantage liée au niveau de l'activité économique qu'au contrôle, nécessaire, mis en place en corollaire de ces mesures.

La compensation du relèvement du S.M.I.C. par l'allègement des charges sociales des entreprises constitue le second volet des mesures immédiates en faveur de l'emploi.

Le S.M.I.C. a été relevé de 10 p. 100 ; il devait de toute façon progresser de 5 p. 100. Les entreprises obtiendront une compensation des charges liées directement à la revalorisation du S.M.I.C. dans la limite d'un plafond de salaire égal à 3 480 francs par mois. Bien entendu, sont exclus de ces dispositions les entreprises de travail temporaire, les entreprises publiques gérant un service public et les employeurs de gens de maison et d'assistantes maternelles.

La compensation peut prendre deux formes : soit une réduction de 6,5 p. 100 des cotisations sociales, ce qui correspond à peu près à la moitié du supplément de salaires et de charges, soit la prise en charge par l'Etat de la moitié de l'augmentation du salaire des apprentis. Les sommes que l'Etat supportera à ce titre seront modestes : vingt francs par mois et par apprenti au cours du premier semestre d'apprentissage et moins de quatre-vingt francs au cours d'une éventuelle troisième année d'apprentissage.

Certaines des mesures qui viennent d'être examinées tendent à l'exonération des charges sociales supportées par les entreprises. Si ces allègements ont des effets positifs sur l'emploi, il convient toutefois de pousser plus loin notre réflexion : il apparaît, à l'évidence, que ces charges conduisent à majorer la prestation de la collectivité nationale, mais qu'il ne s'agit pourtant que d'une compensation.

Il faudra, dans un second temps, prendre des mesures telles que la main-d'œuvre ne soit plus l'assiette privilégiée des cotisations sociales ou de la fiscalité locale, sinon les tendances à la diminution de la masse salariale et, par conséquent, du nombre des travailleurs et du montant des revenus distribués subsisteront ; les mesures d'allègement prises par la collectivité ne représenteront que des palliatifs.

Le troisième volet de cette politique de l'emploi concerne la lutte contre le chômage à laquelle des crédits nouveaux sont consacrés. Les dotations relevant du ministère du travail se montent à 4 844 millions de francs et elles concernent essentiellement l'indemnisation du chômage.

À côté des crédits d'apurement du passé, on note des actions nouvelles, parmi lesquelles le développement des contrats emploi-formation. Leur durée moyenne devrait passer de 380 à 440 heures ; la durée de la garantie d'emploi serait doublée et portée à douze mois pour les stages de moins de 500 heures et à vingt-quatre mois pour ceux de plus de 500 heures. Dans le même temps, le taux horaire de prise en charge par l'Etat serait augmenté.

On envisage 1 150 créations d'emplois : 400 dans les services extérieurs du travail et de l'emploi, 450 à l'A.N.P.E. ; 21 millions de francs sont inscrits au chapitre 43-71 afin de permettre la création de 300 emplois à l'A.F.P.A., ce qui semble annoncer la fin de la politique de régression de cette pièce importante de l'appareil public de formation. Encore faudrait-il, lors d'une prochaine loi de finances, que soit réexaminé le problème des investissements de l'A.F.P.A.

Au budget des charges communes, il convient de souligner l'inscription de 175 millions de francs destinés à financer l'extension de la loi du 10 juillet 1979 ; 2 600 millions de francs sont prévus pour la compensation des augmentations liées à l'évolution du S.M.I.C. ; 60 millions de francs sont inscrits pour faciliter la création de 500 emplois d'initiative locale.

Dans le budget des services généraux du Premier ministre, des crédits sont inscrits pour les services régionaux de contrôle. Ces créations apparaissent nécessaires au regard du rythme de développement des moyens privés de formation continue. Rigueur et vigilance s'imposent véritablement en ce domaine.

En revanche, on peut se montrer réservé sur la dépense de six millions de francs, prévue pour la campagne d'information sur le pacte pour l'emploi amélioré. La mise en œuvre de ce plan intérimaire pourrait en effet être conduite par l'A.N.P.E. qui commencerait ainsi à trouver, en cette occasion, une valorisation de sa mission.

Le fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale reçoit 480 millions de francs, dont 380 millions pour le fonctionnement des stages de préparation à la vie professionnelle. Le chapitre 43-04 qui rassemble les crédits de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle comporte 1 160 millions de francs de dépenses supplémentaires.

La lutte contre les inégalités et la lutte contre le chômage, qui sont les deux premiers aspects développés dans ce rapport, passent de manière durable par l'action en matière d'éducation, à laquelle la commission estime qu'il est indispensable de réserver une place particulière. Si l'on ne considère que le montant des crédits qui représentent seulement 3,2 p. 100 des ouvertures nouvelles de dépenses civiles ordinaires, on pourrait conclure à première vue à un effort limité. Mais l'examen des mesures permet de constater au contraire une volonté de rupture avec la politique éducative précédente, d'autant que dans la présentation il convient de tenir compte du maintien de la structure antérieure avec la dualité éducation-université.

Les crédits supplémentaires au titre de l'éducation s'élèvent à 670 millions de francs en crédits de fonctionnement et, au titre des universités, à 141 millions de francs. Il faut ajouter à ces crédits 20 millions de francs d'autorisations de programme et de crédits de paiement pour financer des travaux destinés à économiser l'énergie.

Pour rester dans le domaine des compétences de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de notre assemblée, et ne pas empiéter sur celui de la commission des finances, nous devons examiner les politiques mises en œuvre et, d'abord, celle des personnels.

Cette politique présente les caractéristiques suivantes :

Contrairement aux précédents collectifs, aucune suppression de poste n'est envisagée ; c'est la fin du « redéploiement ». Il n'était que temps ! En effet 11 250 emplois nouveaux sont créés ; il y en a 21 869 pour l'ensemble des budgets civils. Il convient d'y ajouter, toujours pour l'éducation, 3 000 transformations d'emplois de maître auxiliaire en postes d'adjoint d'enseignement. Le budget de 1981 ne comportait, rappelons-le, que 1 965 emplois comme solde net de créations.

Sans revenir sur le détail secteur par secteur, rappelons les 3 553 postes d'instituteurs pour l'allègement des effectifs et le maintien des classes dont la fermeture avait été envisagée. Notons également les 5 000 emplois nouveaux dans le second degré qui permettent d'accroître le nombre de postes offerts aux principaux concours.

Le nombre de créations d'emplois permet de revenir sur certaines mesures prises antérieurement : 305 postes peuvent être remis à disposition de divers organismes éducatifs ; 100 emplois de professeurs d'école normale sont créés qui permettront la formation de 1 900 nouveaux élèves instituteurs.

Dans le domaine de l'éducation physique et sportive, désormais rattachée au ministère de l'éducation nationale, 825 postes nouveaux d'enseignants sont créés au lieu des 300 prévus au budget de 1981. Dans ce secteur, le retard est tel que cet effort est nécessaire et qu'il importe de le poursuivre pour satisfaire les besoins. On pourrait même, dans un premier temps — ne serait-ce que pour tenter de couvrir la troisième heure d'éducation physique et sportive dans les établissements scolaires — convenir que 10 p. 100 des postes destinés à la résorption de l'auxiliaariat lui soient réservés.

L'enseignement supérieur ne bénéficie lui que de la création de cinquante emplois supplémentaires d'enseignants. Il faut souligner que rien n'était prévu au budget initial.

Lors de la discussion en commission, ce matin, le vœu a été émis, pour calmer les inquiétudes, que, dans le cadre des habilitations et avant tout réexamen au fond, soient maintenus pour la prochaine rentrée, les enseignements existants. A une époque où les étudiants s'inscrivent, on voit mal comment ils pourraient le faire dans des formations qui risqueraient de disparaître.

Pour les universités, 90 millions de francs doivent être répartis, alors que le simple apurement du passé dépasserait très certainement largement ce chiffre. Il importe d'examiner au fond ce problème. Le simple exemple de Paris-VII qui regroupe 35 000 étudiants est parlant : sa dépense la plus importante provient de ses charges immobilières. Certes, il est nécessaire d'achever, voire de repenser l'architecture mais, en attendant, il faut bien vivre.

Dans le domaine du fonctionnement, on se souviendra de l'insuffisance, maintes fois dénoncée par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, des crédits alloués aux établissements secondaires et universitaires : 290 millions de francs sont destinés à couvrir la hausse de l'énergie : ils seront les bienvenus.

Il est également prévu 294 créations d'emplois de personnels administratifs pour la prochaine rentrée. En revanche, aucun poste d'agents de service dans les lycées et collèges ne sera créé. La commission s'en est inquiétée et elle demande à M. le ministre de l'éducation nationale de revoir ce problème eu égard aux besoins réels qui sont exprimés.

La commission souhaite également que, dans la répartition des postes créés, l'enseignement technologique, pour lequel on sait déjà que sont prévus 110 postes de professeurs de L. E. P. stagiaires, reçoive sa juste part, ce qui ne semble pas encore être le cas.

De la même manière, la politique en direction de l'enfance inadaptée devra être redéfinie.

En matière de crédits d'aide sociale aux familles — et c'est là le dernier point — il faut se souvenir que le précédent ministre de l'éducation avait engagé un processus de réduction des crédits : avec 74 millions de francs en 1980 et moins de 106 millions de francs en 1981, il allait y avoir, à la rentrée de 1981, un relèvement de 40 à 60 p. 100 de la part des familles dans les dépenses d'internat et de demi-pension. Notre commission avait dénoncé cette politique : 106 millions de francs sont inscrits à ce collectif pour permettre de revenir à la situation antérieure, ce dont on peut se réjouir.

Enfin, 62 millions de francs sont inscrits au titre des transports scolaires pour compenser les hausses de tarifs.

C'est donc bien, dans tous les secteurs qui relèvent de la compétence de notre commission, une loi de finances rectificative de progrès qui nous est proposée. Qu'il s'agisse de la réduction des inégalités, de la lutte contre le chômage ou de l'action éducative, prometteuse pour l'avenir, il faut noter dans la plupart des secteurs, en plus de l'apurement du passé, une volonté manifeste de mise en œuvre d'une nouvelle politique.

C'est pourquoi j'ai demandé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales d'émettre un avis favorable à l'adoption de ces crédits. Celle-ci, à l'exception de quelques abstentions, a suivi cette position, voulant par là même montrer sa volonté de donner au Gouvernement les moyens dont il a besoin. Nous avons cherché dans ce texte ce qui était nouveau et nous avons vu ce que Paul Valéry trouvait dans le nouveau quand il disait : « Ce qui est de meilleur dans le nouveau, c'est ce qui correspond à un désir ancien ». Le désir ancien que nous avions pour la plupart, était celui de voir réduire les inégalités. Déjà, à ce titre, ce collectif est prometteur. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, les dotations demandées au présent projet de loi de finances rectificative, au titre du ministère de la défense s'élèvent à 187 200 000 francs en autorisation de programme et à 222 180 000 francs en crédit de paiement.

Cela représente 2,1 p. 1000 du budget de la défense pour 1981 qui s'élevait, je vous le rappelle, à 104 443 000 francs en crédit de paiement.

Les crédits demandés aujourd'hui comprennent trois catégories de mesures :

Premièrement, la création de 1 000 postes destinés à la gendarmerie, dont 990 emplois de gendarmes proprement dits, et dix emplois d'assistantes sociales, mesures dont notre commission se réjouit.

Deuxièmement, la poursuite du pompage du pétrole qui subsiste dans l'épave du *Tanio*, sujet sur lequel la commission sera heureuse d'entendre des explications complémentaires du ministre compétent.

Troisièmement, des crédits destinés à indemniser des sociétés industrielles françaises ayant fabriqué des matériels d'armement destinés à l'exportation, et qui ont subi des préjudices à la suite de mesures d'embargo décidées par le gouvernement précédent. L'imputation de ces crédits au budget du ministère de la défense soulève de vives critiques de la part de votre commission.

Le montant des crédits de paiement demandés pour la gendarmerie s'élève à 34 980 000 francs, dont 387 000 francs pour la création de dix emplois d'assistantes sociales, qui apparaissent à la section commune mais qui sont destinés à la gendarmerie, et 34 593 000 francs pour la création de 990 emplois de gendarmes, inscrits à la section gendarmerie.

Ces 980 emplois de gendarmes se décomposent en 31 emplois d'officiers subalternes, 120 caporaux-chefs féminins, et 839 sous-officiers de gendarmerie.

Le recrutement de 31 officiers sera complété par la présentation dans le projet de budget pour 1982 de mesures nouvelles de hiérarchisation permettant de retrouver la pyramide des grades antérieurs à la présentation de ce collectif.

Les personnels féminins sont destinés aux emplois des services administratifs et d'état-major, en substitution de sous-officiers de gendarmerie appelés à renforcer les unités de terrain.

C'est donc au total 959 gendarmes qui seront affectés dans les brigades territoriales ou les unités de recherche.

A l'heure actuelle, sur un total de 3 601 brigades, 8 brigades ont encore un effectif de quatre gendarmes et 725 ne disposent que de cinq gendarmes. L'accroissement des effectifs prévu devrait permettre à toutes les brigades d'avoir, en 1982, un effectif de six gendarmes. Il devrait permettre également d'aménager les horaires, de façon que les gendarmes puissent désormais, dans chaque brigade, disposer l'été de quatre semaines consécutives de congé, au lieu de trois, et bénéficier d'un congé hebdomadaire de quarante-huit heures, au lieu de trente-six heures et quarante-huit heures alternativement.

M. Christian Nucci, rapporteur pour avis. Et les stages ?

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Le respect de ce temps de loisir et de repos, réclamé depuis de nombreuses années, ne pouvait être réalisé du fait du retard important qu'accusaient depuis 1977 les effectifs de la gendarmerie par rapport aux objectifs proclamés.

Il faut observer que plus de 50 p. 100 des crédits nouveaux demandés sont consacrés aux dépenses de fonctionnement.

Les crédits destinés au logement des nouvelles recrues ne concernent dans ce collectif que des locations immobilières et non des constructions.

A terme, ce n'est sans doute pas la solution adéquate. Aussi, le rapporteur souhaite-t-il que, au cours de la prochaine session budgétaire, l'Assemblée prête une attention particulière à la construction de nouveaux casernements.

Cependant, la commission de la défense se félicite de l'effort exceptionnel en faveur de la gendarmerie, ainsi accompli, dès son entrée en fonction, par le nouveau Gouvernement.

La seconde catégorie de mesures est destinée à permettre la poursuite du pompage du pétrole qui subsiste dans l'épave du *Tanio*, dont la partie avant a coulé le 7 mars 1980 dans la Manche, au large des côtes de Bretagne.

Le 29 avril 1981, la décision était prise de confier à la société marseillaise Comex le soin de pomper le pétrole contenu dans les cales de l'épave. C'est la direction technique des constructions navales qui, étant donné ses compétences techniques, a été chargée, pour le compte de l'Etat, de conclure le contrat et d'en suivre l'exécution. Cela explique l'inscription des crédits à la section commune du budget du ministère de la défense.

Les travaux commencèrent le 5 mai 1980.

Initialement, la Comex pensait pouvoir les achever en dix-huit semaines, pour un coût estimé à 47 millions de francs. En réalité, des difficultés techniques et météorologiques considérables ont gêné et retardé le chantier, de telle sorte qu'à l'heure actuelle on ne pense pas qu'il puisse être achevé avant la fin du mois d'août prochain. Le délai initial est donc passé de dix-huit semaines à seize mois.

Quant à l'estimation du coût, elle aura plus que quadruplé, passant de 47 millions de francs initialement à 251 millions de francs estimés aujourd'hui. Cependant, le montant définitif ne pourra être fixé qu'en fin d'opération. On doit toutefois souligner la dérive considérable observée tant dans les délais que dans les prix.

Pour expliquer ces difficultés, le précédent gouvernement a pu faire valoir que :

Premièrement, contrairement à l'épave du *Böhlen*, sur laquelle la marine avait acquis une certaine expérience, l'épave du *Tonio* est renversée, de telle sorte qu'il a fallu étudier et mettre au point un nouveau système de pompage ;

Deuxièmement, par mauvais temps, les tuyaux de pompage se rompent et le bâtiment de surface, à partir duquel sont menées les opérations, a tendance à chasser sous l'effet combiné des courants, toujours violents dans cette partie de la Manche, et du mauvais temps. Il a fallu, pour cette raison, faire venir un navire spécial à positionnement dynamique ;

Troisièmement, enfin, une attention très grande a été apportée à la sécurité, pour éviter en particulier les accidents mortels qui se sont produits lors des opérations de pompage du *Böhlen* : cela a nécessité des précautions et des moyens encore plus importants.

Plusieurs avenants au contrat initial ont donc été conclus au fur et à mesure de la prolongation des travaux. On en est actuellement au cinquième avenant signé, pour un montant total de travaux de 201 millions de francs. Un sixième avenant est en cours de négociation pour la poursuite du contrat jusqu'à la fin du mois d'août.

A l'heure actuelle, 80 millions de francs ont été accordés pour cette opération par la loi de finances rectificative pour 1980 ; 121 millions de francs sont demandés par le présent projet de loi.

Le supplément, évalué à 50 millions de francs à l'heure actuelle, sera couvert par la prochaine loi de finances rectificative.

Il est sans doute permis de s'étonner de voir à quel point ont pu être sous-évalués les coûts et les délais de cette opération, mais il faut souligner que, jusqu'à présent, elle est une réussite technique, et que son succès a permis d'éviter les conséquences dramatiques qu'aurait pu avoir une nouvelle marée noire sur des côtes qui n'ont déjà que trop souffert de précédentes catastrophes.

Néanmoins, la commission de la défense considère que les crédits correspondants devaient normalement non pas être inscrits à un chapitre d'entretien de la flotte et de ses équipements mais figurer sans doute parmi les crédits pour dépenses accidentelles du budget des charges communes. La commission souhaite également, de manière très vive, que les dépenses ainsi engagées soient remboursées au Trésor public par les assurances et les responsables de la catastrophe, lorsque les instances en cours auront déterminé leur part de responsabilité. Elle souhaite d'ailleurs obtenir, à ce sujet, des éclaircissements de la part des ministres compétents.

La troisième série de mesures concerne l'indemnisation des fabricants d'armement à la suite d'embargos.

A plusieurs reprises, sous le précédent septennat, le Gouvernement a autorisé la signature de contrats d'exportation d'armements avec des pays tels que l'Afrique du Sud ou la Libye, à l'égard desquels il a dû, sous la pression de l'opinion publique internationale ou d'événements politiques qu'il n'avait pas su prévoir, prendre ultérieurement une attitude plus réservée.

Il a été ainsi contraint de placer sous embargo des matériels commandés, prêts à être livrés, et pour lesquels le fabricant n'a pu être intégralement payé.

Il en résulte un préjudice pour le fabricant, mais l'indemnisation de ce préjudice est susceptible de poser une série de problèmes de droit et de principe pour la solution desquels les mesures proposées dans le projet de loi de finances rectificative ne doivent pas constituer un précédent.

Les deux opérations d'indemnisation, pour lesquelles des crédits sont demandés dans le présent projet de loi de finances, visent à assurer la couverture :

D'une part, de la vente annulée de deux sous-marins Agosta à l'Afrique du Sud ;

D'autre part, des commandes de matériel militaire non livré à la Libye à la suite des événements du Tchad.

L'Afrique du Sud ayant commandé deux sous-marins de type Agosta aux chantiers Dubigeon Normandie, ces bâtiments furent placés sous embargo par une décision du Gouvernement français.

Le 3 juillet 1978, un contrat passé entre le ministère de la défense et la société Dubigeon Normandie garantissait à celle-ci la reprise par la France des sous-marins et des rechanges au cas où ces bâtiments ne seraient pas vendus à l'exportation dans un délai déterminé.

Les deux sous-marins furent finalement vendus au Pakistan le 20 octobre 1978, mais une partie seulement des équipements et des rechanges initialement prévus pour l'Afrique du Sud furent achetés par le Pakistan ; le reliquat fut acquis par la direction technique des constructions navales en 1979.

Ainsi, la totalité du matériel couvert par le contrat du 3 juillet 1978 a bien été vendue par Dubigeon Normandie ;

cependant, les conditions des contrats conclus avec l'Afrique du Sud et avec le Pakistan n'étaient pas exactement identiques, de telle sorte que le deuxième contrat était globalement moins intéressant pour Dubigeon Normandie.

Pour assurer le strict équilibre financier du contrat du 10 juillet 1978, le Gouvernement estime à 21,5 millions de francs l'indemnité qui devrait être versée à la société Dubigeon Normandie. Celle-ci considère, en revanche, que le préjudice indirect qu'elle a subi, du fait de l'embargo, est plus important.

En effet, les sous-marins en attente de livraison sont restés sur cale chez leur constructeur qui n'a pu, du fait de l'immobilisation de son chantier, obtenir les commandes de navires de commerce qu'il aurait ainsi pu escompter. C'est la raison pour laquelle la société Dubigeon Normandie estime devoir être indemnisée à ce titre, très largement au-delà de ce que prévoit le contrat du 3 juillet 1978.

Le gouvernement précédent a décidé, le 30 mars 1981, de satisfaire une partie des demandes de Dubigeon Normandie, en lui accordant 26 millions de francs en sus des 21,5 millions qu'il estimait lui devoir en application du contrat de 1978, afin de tenir compte de la situation de trésorerie difficile que connaît cette société. Ainsi s'explique la demande de crédit de 17,5 millions de francs inscrits au titre V de la section marine du budget de la défense, au chapitre 57-31 — « Constructions neuves de la flotte ».

Quel que soit le bien-fondé de cette aide sur le plan de la politique industrielle, qui ne fait pas directement l'objet du présent débat, la commission de la défense considère qu'une telle solution n'est pas saine. Il aurait au contraire été préférable de disjoindre le problème de l'aide à la société, du fait de sa situation économique ou financière qui mérite d'être traitée dans un cadre distinct de celui de l'indemnisation du préjudice subi du fait de l'embargo.

D'une manière générale, l'aide à des sociétés, si elle paraît nécessaire, doit être assurée par des procédures normales, et non par le biais de commandes ou de contrats dont le montant est artificiellement gonflé par une marge abusive qui prend alors le caractère de subvention déguisée, susceptible d'échapper au contrôle de la représentation nationale.

De toute manière, il n'est pas de bonne pratique de faire figurer au budget des armées des crédits qui n'ont pas le caractère de dépenses militaires et qui font apparaître le budget de la défense plus important qu'il ne l'est en réalité.

Afin qu'un tel errement ne puisse constituer un précédent, la commission de la défense a adopté ce matin un amendement qui supprime le crédit en question, en laissant au Gouvernement le soin de réinscrire les sommes qu'il estime devoir aux chapitres convenables du budget des ministères des finances, de l'industrie, ou du commerce extérieur.

La seconde opération pour laquelle sont demandés 18,7 millions de francs au titre V de la section commune est plus délicate encore, d'autant qu'elle n'est pas entièrement dénuée.

La société alsacienne Lohr a conclu avec la Libye, sur autorisation du Gouvernement, un certain nombre de contrats de fabrication et d'exportation de matériels militaires dont plusieurs ont été menés à leur terme.

Un contrat a été ainsi conclu avec ce pays pour la fabrication de 400 porte-engins qui permettent notamment le transport de chars de modèle soviétique à travers des zones désertiques.

Ce n'était pas le premier contrat de ce genre conclu entre la société Lohr et la Libye. A la suite des événements que chacun connaît, ces porte-engins furent, sur l'ordre du Gouvernement, placés sur embargo. Soixante avaient été livrés et payés ; trente-deux sont bloqués en douane ; les autres sont en cours de fabrication à des stades divers dans les ateliers de la société Lohr.

Une autre livraison de 400 citernes devait subir le même sort.

Il semble, d'après les renseignements que la commission a pu obtenir, que la société Lohr doive être partiellement indemnisée de ce préjudice par la C. O. F. A. C. E.

Cependant, la décision a été prise par le précédent gouvernement d'accorder un complément d'indemnisation à la société Lohr à hauteur de 18,7 millions de francs, pour lui permettre de faire face à une situation de trésorerie rendue difficile par ces événements. En échange, Lohr s'est engagée à ne procéder à aucun licenciement d'ici à la fin de l'année.

Ce sont ces demandes de crédits qui figurent au chapitre 57-21 de la section commune du budget du ministère de la défense, sous l'intitulé : « Délégation générale pour l'armement - Investissements techniques et industriels ».

Une indemnisation est également prévue pour les citernes, mais son montant n'est pas encore fixé.

Le fondement juridique de ces indemnités, qui sont peut-être économiquement justifiées, paraît encore plus ténu que dans le cas précédent d'autant que les matériels en question n'ont pas encore fait l'objet d'une affectation définitive.

Seront-ils finalement livrés à la Libye ou vendus à un autre pays ?

La question reste ouverte. Il appartiendra au Gouvernement d'en décider.

En attendant, s'il apparaît nécessaire d'aider la société Lohr, la procédure d'une subvention déguisée, inscrite à un chapitre réservé aux crédits d'investissements faits directement par l'Etat, paraît extrêmement critiquable. Mieux vaudrait sans doute trouver une formule permettant une avance de trésorerie à la société Lohr si sa situation le justifie, en attendant que l'ensemble de l'opération soit dénouée, afin que le montant éventuel des indemnités puisse être fixé en pleine connaissance de cause.

Pour l'instant, il importe de faire en sorte que l'aide qui sera accordée à la société Lohr ne prenne pas la forme d'une subvention à fonds perdus, mais puisse être récupérée par le Trésor lorsque les citernes et porte-engins trouveront un acheteur. C'est pour cette raison que la commission de la défense vous propose un second amendement tendant à supprimer du budget des armées les 18,7 millions de francs dont le Gouvernement propose l'inscription au titre V, à charge pour celui-ci de réinscrire ces crédits au chapitre qui lui paraîtra le plus convenable, compte tenu des remarques qui précèdent.

Sous réserve des deux amendements qu'elle vous propose, la commission de la défense vous demande de donner un avis favorable aux crédits inscrits au budget de la défense dans le présent projet de loi de finances rectificative (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fleury, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. Jacques Fleury, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des lois a estimé devoir se saisir pour avis du projet de loi de finances rectificative pour deux raisons.

La première, de caractère général, est qu'une grande partie des charges nouvelles correspond à des créations d'emplois dans la fonction publique, constituant la première étape du programme de création de 210 000 emplois publics qui avait été annoncée par M. le Président de la République avant son élection.

La seconde raison, de portée plus spécifique, réside dans la création d'emplois au titre de deux départements qui intéressent directement la commission des lois : 1 000 emplois pour le ministère de la justice et 1 000 autres, pour celui de l'intérieur.

Les créations d'emplois publiques prévues au collectif répondent à la double préoccupation du Gouvernement de contribuer à la réduction du chômage et d'améliorer la qualité du service public. Cette politique de créations d'emplois prend le contre-pied de celle menée antérieurement, qui consistait à stabiliser progressivement les effectifs de la fonction publique. Rappelons en effet que le budget initial de 1981 prévoyait de créer moins de 2 000 emplois budgétaires contre une moyenne annuelle de plus de 25 000, au cours de la période 1974-1980.

En chiffres bruts, les créations d'emplois s'élèvent à 58 660. Mais ce chiffre recouvre un certain nombre de titularisations ou de régularisations diverses, qui ramènent les créations nettes à 40 948.

Ces créations d'emplois bénéficieront principalement aux ministères de l'éducation — 11 250 — des P. T. T. — 8 000 — de l'économie et du budget — 4 000.

En termes de contribution à la réduction du chômage, le rôle de l'Etat et des collectivités publiques dépassera sensiblement ce chiffre puisque 4 000 agents supplémentaires seront recrutés aux P. T. T. sur des postes budgétaires existants, mais vacants, et 9 340 dans les hôpitaux.

Au total, ce sont donc près de 55 000 chômeurs qui, directement ou indirectement, bénéficieront d'ici à la fin de l'année de ces recrutements dans la fonction publique, les services sociaux ou le secteur associatif. Il est donc important de souligner que le choix des emplois créés a été principalement déterminé par la possibilité de les pourvoir effectivement dans les deux mois qui suivront l'adoption de ce projet de loi.

Il s'agit donc bien de la manifestation concrète d'une volonté de lutte contre le chômage, en créant des emplois dans les services publics où les besoins se faisaient particulièrement sentir.

J'en viens maintenant aux mesures qui concernent plus particulièrement le ministère de la justice.

Le projet de loi de finances rectificative se traduit essentiellement, pour ce ministère, par la création de 1 000 emplois —

chiffre particulièrement important si l'on considère que les créations nettes prévues dans le budget pour 1981 s'élevaient à 478.

Mais la répartition de ces emplois traduit le souci de répondre aux préoccupations les plus urgentes — encombrement des prisons, réforme de la juridiction prud'homale — et reconnaît la priorité qu'il est nécessaire d'accorder à la prévention.

L'administration pénitentiaire bénéficie de 600 emplois, essentiellement destinés à améliorer l'encadrement d'une population pénale qui ne cesse de croître. Sur ces 600 emplois, 420 postes seront donc affectés au personnel de surveillance en milieu fermé. Mais il faut souligner la très grande priorité accordée à l'éducation surveillée par rapport au budget précédent. C'est ainsi qu'à ce titre, 300 emplois sont prévus dans le projet de loi de finances rectificative contre 50 au budget initial ; sur ces 300 emplois, 100 sont des postes d'éducateurs.

En ce qui concerne les services judiciaires, la seule mesure prévue concerne les conseils de prud'homme : 85 emplois de fonctionnaires seront affectés aux secrétariats-greffes des conseils de prud'homme, comme il était nécessaire.

Une autre mesure mérite d'être soulignée et confirme le choix d'une politique de prévention. En effet, un crédit de 400 000 francs est prévu pour renforcer les programmes de prévention socio-éducative des services pénitentiaires. Il s'agit d'une aide attribuée aux associations qui s'occupent de la réinsertion des détenus.

Pour ce qui concerne le ministère de l'intérieur, on notera au chapitre des dépenses ordinaires, qu'outre divers ajustements figurant sous l'appellation « apurement du passé », 12 millions de francs sont demandés en crédits de paiement pour la création de 1 000 emplois administratifs dans la police nationale. L'objectif recherché n'est pas tant d'accroître sensiblement les effectifs des bureaux que de restituer à leur véritable tâche des policiers aptes au service actif. Les emplois créés permettront un recrutement immédiat de personnels de bureau et l'affectation d'un nombre équivalent d'agents de police à des tâches de sécurité. Cette politique sera poursuivie et amplifiée dans le budget de 1982.

Les personnels nouvellement recrutés seront répartis sur l'ensemble du territoire, principalement dans les grandes métropoles où se font sentir plus particulièrement les besoins en personnels actifs et où sera développée la technique de l'ilotage.

C'est ainsi que parallèlement à la politique de prévention sur laquelle j'appelais tout à l'heure votre attention, se met en œuvre une politique de meilleure sécurité de nos concitoyens.

Au chapitre des dépenses en capital, la principale mesure proposée consiste dans l'acquisition de deux Canadairs et deux DC 6 affectés à la lutte contre les feux de forêt. Il est demandé à cet effet 85 millions de francs en autorisations de programme et 25 millions de francs en crédits de paiement. On rappellera que le groupement aérien de la sécurité civile se compose actuellement de douze Canadairs et de trois DC 6 et que la loi de finances initiale n'avait prévu aucune acquisition d'appareil pour cette année.

S'agissant du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, l'essentiel de l'effort est destiné à apporter une aide aux Antilles, à la suite du passage du cyclone Allen. C'est ainsi que sur les 48 millions de francs de crédits accordés pour les dépenses ordinaires aux départements d'outre-mer, 45 millions de francs y sont consacrés. Les dépenses en capital se montent à 15,5 millions de francs et bénéficient entièrement au fonds de développement des départements d'outre-mer. 6,5 millions de francs sont destinés à des actions nouvelles. Au total, 63 millions de francs sont affectés aux départements d'outre-mer, soit 10 p. 100 d'augmentation par rapport aux dotations initiales.

En ce qui concerne les territoires d'outre-mer, on notera l'ouverture, au titre des dépenses en capital, d'autorisations de programme et de crédits de paiement pour 7 500 000 francs qui seront affectés au F.I.D.E.S., dont 3 500 000 francs pour les actions nouvelles.

Par ailleurs, quelques actions spécialement destinées aux départements d'outre-mer ont pu être individualisées au sein des budgets des ministères techniques. Au titre du ministère du travail, un crédit de 10 millions de francs est inscrit en faveur des chantiers de développement des départements d'outre-mer. Le régime d'indemnisation du chômage dans les départements d'outre-mer bénéficie, quant à lui, d'une somme de 42 millions de francs.

Au budget du ministère de l'agriculture est inscrite une subvention d'investissement de 15,6 millions de francs en autorisations de programme et de 15,6 millions de francs en crédits de paiement destinée, là encore, aux réparations des dégâts provoqués par les cyclones dans les départements d'outre-mer.

Le budget du ministère des affaires étrangères comprend par ailleurs une subvention d'investissement de 60 millions de francs en autorisations de programme et de 30 millions de francs en crédits de paiement qui ne bénéficiera pas, à proprement parler, aux départements d'outre-mer, mais est destinée à la construction d'un centre d'émission de radio à Kourou.

Enfin, un crédit de 6,5 millions de francs est affecté à la « compensation du sucre » dans les départements d'outre-mer et sera pris en charge par les services du Premier ministre. Cette somme est destinée à compenser l'écart entre le prix du sucre fixé par le règlement communautaire et celui fixé localement au début de la campagne sucrière de 1980.

Tel qu'il vous est soumis, ce projet de loi se présente à la fois comme une opération de remise en conformité des chiffres budgétaires avec l'évolution de la réalité des choses, et comme une première étape dans la réalisation des engagements pris par la nouvelle majorité devant le pays.

En conséquence, la commission des lois émet un avis favorable à l'adoption sans modification du projet de loi de finances rectificative pour 1981. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Nucci, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

**M. Christian Nucci, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission de la production et des échanges a examiné le présent collectif en s'efforçant d'y distinguer parmi les mesures présentées celles qui méritent, au plein sens du terme, le qualificatif de « rectificatives », d'une loi de finances en trompe-l'œil criblée de sous-évaluations des besoins, et celles qui réorientent en fait la loi de finances de 1981 pour substituer en matière de justice sociale, d'activité économique et d'emploi, une politique volontariste à une attitude de passivité face à la crise et d'austérité pour les plus démunis.

D'abord les rectifications. Il s'agit, à hauteur de 20 milliards de francs au moins, de mettre certaines dotations, systématiquement sous-évaluées, au niveau des besoins qui résultent des hypothèses économiques que le précédent gouvernement avait énoncées lui-même en présentant son budget.

Je ne prendrai comme exemple que la sous-évaluation, qui avait d'ailleurs été dénoncée à plusieurs reprises lors de la discussion budgétaire, affectant les intérêts à verser aux déposants de la Caisse nationale d'épargne. La dotation initiale correspondait à un taux de 5,5 p. 100 alors qu'un intérêt supplémentaire de 1 p. 100 avait été institué à la fin du premier semestre de 1980. Or il était évident, au moment où le budget a été voté, que cette mesure serait reconduite en 1981. Cet apparemment concerne bien d'autres chapitres, mais le temps qui m'est imparti ne me permettra pas d'entrer dans le détail.

Un autre cas intéressera, je pense, tous nos collègues élus de circonscriptions rurales ou agricoles : 442 millions de francs sont destinés au financement de la deuxième tranche de compensation du revenu agricole au titre de l'année 1980 alors que l'ensemble des mesures de compensation avait été exposé très largement sur les ondes, notamment lors de l'examen du deuxième collectif de décembre 1980.

Voyons maintenant la réorientation du budget de 1981 en matière d'emploi et d'investissement. Ces actions nouvelles se montent à 7 710 millions de francs et sont intégralement financées par des recettes nouvelles.

J'examinerai ces ajustements budgétaires par grands secteurs. D'abord le secteur de l'industrie et des activités complémentaires en amont — la recherche — et en aval — l'exportation. Les mesures tendant à réduire notre dépendance énergétique concernent les économies d'énergie et la production d'énergies de substitution : les réseaux de chaleur et la géothermie.

Les économies sont recherchées dans différents domaines. Pour ce qui est de l'industrie, secteur pour lequel la commission de la production souhaiterait être mieux informée quant à la gestion et à l'utilisation des crédits, il convient de distinguer plusieurs catégories de mesures. Il y a d'abord des aides à des entreprises dont les difficultés résultent pour une large part de leur vieillissement, c'est-à-dire de leur insuffisante modernisation depuis 1974 : 180 millions de francs de crédits nouveaux transiteront par le comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles — le C. I. A. S. I. — dont votre commission souhaiterait que les interventions, de même que celles des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises — les Codefi — fussent étendues à certaines activités de services qui ne sont pas épargnés par la crise.

La deuxième série de mesures, qualifiée « Actions de politique industrielle », aura des effets similaires à ceux recherchés

par le comité de développement industriel à caractère stratégique. Une dotation de 50 millions de francs permettra d'assurer le renforcement d'entreprises performantes.

Les prêts du F. D. E. S. — si l'on met à part l'apurement du passé — comprendront 2,7 milliards de francs en prêts ordinaires et 600 millions de francs en prêts participatifs. Ils bénéficieront tant à des entreprises performantes qu'aux entreprises en difficulté dans des secteurs aussi divers que la machine-outil, les sous-traitants du textile, la sidérurgie et à des entreprises de technologie avancée et très performantes.

Enfin l'effort d'investissement des entreprises nationales industrielles sera conforté.

L'action dans le secteur amont de la recherche se traduit par des créations d'emploi — dont le nombre est doublé par rapport au budget initial — ce qui permettra un meilleur rendement d'équipements sous-utilisés. La commission de la production et des échanges a très vivement souhaité que cet effort soit poursuivi et amplifié dans le cadre du budget pour 1982.

Dans le secteur aval de l'exportation le Gouvernement a privilégié à juste titre le renforcement des postes d'expansion économique à l'étranger qui sont les interlocuteurs indispensables des P. M. I.

Pour ce qui est du secteur agricole, signalons que 436 millions de francs sont demandés au titre des mesures sociales arrêtées le 3 juin dernier et du relèvement des retraites et des pensions d'invalidité ; 65 millions de francs le sont pour financer la majoration de la dotation aux jeunes agriculteurs en zone de montagne, en zone défavorisée, comme en zone de plaine et des crédits nouveaux sont également nécessaires pour la recherche, les créations d'emplois et l'indemnisation de calamités dans les D. O. M.

La commission tient, à cet égard, à marquer sa préoccupation quant à l'évolution du revenu agricole. Des difficultés nous ont été signalées dans ce secteur, d'autres sont prévisibles. Il conviendra de mettre au point des mécanismes spécifiques d'aide aux entreprises agricoles en difficulté. Une réflexion sur le problème des excédents du Crédit agricole pourrait peut-être permettre de faire avancer les choses en ce domaine.

Dans le secteur des transports maritimes, le collectif concrétise trois orientations nouvelles : la sécurité maritime et la protection des côtes, l'aide au carburant à la pêche et le régime social de l'établissement national des invalides de la marine.

Dans le secteur du transport aérien, il convient surtout de mettre l'accent sur cinquante-cinq créations d'emploi dans les services de la météorologie.

S'agissant des transports terrestres, je n'évoquerai pour mémoire que les ajustements de crédits octroyés à la S. N. C. F., en application du contrat d'entreprise.

J'en viens à des mesures qui marquent de façon encore plus affirmée la réorientation du budget et celle de notre politique économique.

Il convenait, en ce qui concerne le logement, de redresser la barre. Abandonnée de façon croissante aux lois du marché, la politique du logement se caractérisait en effet par un désengagement financier progressif de l'Etat.

Le collectif budgétaire prévoit des crédits nouveaux importants auxquels il convient d'ajouter le relèvement de 10,9 milliards de francs du plafond d'emprunts autorisé pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements bénéficiant de l'aide de l'Etat.

L'action menée en ce domaine s'articule autour de grandes orientations : les créations d'emplois ; la revalorisation des aides personnelles au logement ; la relance de la construction neuve ; la relance de l'amélioration de l'habitat.

En ce qui concerne la revalorisation des aides personnelles au logement, les mesures sociales arrêtées par le conseil des ministres du 3 juin 1981 prévoient, dans le secteur du logement, une amélioration significative de la situation des bénéficiaires de ces prestations.

L'allocation de logement est majorée de 50 p. 100 en deux étapes. L'aide personnalisée au logement est revalorisée de 25 p. 100 environ. Cette revalorisation atteint 60 p. 100 pour les programmes d'accès à la propriété financés après le 1<sup>er</sup> juillet 1981, afin de compenser l'alourdissement des conditions de financement qu'a imposé, au 1<sup>er</sup> juillet, l'évolution de l'environnement monétaire.

La relance de la construction est l'un des points forts du programme économique mis en place par le nouveau Gouvernement.

Au 31 mai 1981, sur une dotation initiale, ridiculement faible, de 170 000 logements P. A. P. et P. L. A., 109 000 logements avaient été financés. Le précédent Gouvernement avait ainsi consommé 65 p. 100 de son budget en cinq mois !

Après cette gestion électoraliste, le secteur du bâtiment était voué à la récession si l'ancienne majorité l'avait emporté aux élections.

Ce collectif lance un nouveau programme de constructions neuves : 10 000 logements locatifs P.L.A. et 40 000 logements P.A.P.

Le programme proposé prévoit également 50 millions de francs pour le logement des familles modestes dans les départements d'outre-mer. Les relances par le bâtiment sont créatrices d'emplois et économes en importations, même si cela est moins net que jadis.

La commission de la production et des échanges insiste auprès du Gouvernement pour qu'il multiplie les mesures incitatives tendant, d'une part, à ce que prévalent les créations d'emplois, d'autre part, à ce qu'il n'y ait pas de goulot d'étranglement, notamment en ce qui concerne la formation des jeunes. Ne conviendrait-il pas aussi d'instituer un salaire complémentaire de l'apprenti pour redonner un caractère attractif à certaines professions ? Il conviendra, enfin, de suivre attentivement les conditions de réalisation du nouveau programme afin d'éviter que les crédits nouveaux aient pour effet d'alimenter une hausse des coûts de construction.

J'en viens à la relance de la politique d'amélioration de l'habitat existant.

Le budget initial pour 1981 prévoyait l'amélioration avec l'aide de l'Etat, de 102 000 logements — dont 56 000 logements H.L.M. Cependant, on pouvait noter que depuis plusieurs années, dans ce secteur, la consommation des crédits était très faible, les propriétaires sociaux hésitant à se lancer dans des opérations entraînant, par le biais du conventionnement des logements, des majorations très sensibles des loyers supportés par leurs locataires, dont une partie seulement voyait cette hausse compensée par l'attribution de l'aide personnalisée au logement.

Le nouveau ministre du logement a suspendu la contribution au fonds national de l'habitat qui était source de ces hausses de loyers. Ainsi, on devrait aboutir à une meilleure consommation des dotations déjà votées, auxquelles s'ajoute un contingent de 25 000 logements supplémentaires à améliorer.

La commission de la production a longuement examiné les dispositions du projet relatives au logement. Elle est consciente du fait que la nécessité de relancer au plus vite l'activité du bâtiment excluait une révision brutale ou improvisée de l'ancienne politique. Cependant elle a souhaité que, à la lumière du bilan des quatre années d'application de la réforme de l'aide au logement, puissent être rapidement définies les orientations nécessaires pour donner dans ce domaine des réponses plus satisfaisantes aux aspirations des Français.

Les mesures intéressant l'aménagement du territoire, qui sont inscrites au présent collectif, n'ont qu'une portée limitée, ce qui se comprend aisément à un moment où les rapports entre l'Etat et les régions sont en passe d'être profondément modifiés.

Sur ce point, notre commission juge nécessaire que soit mise à l'étude une rédefinition des zones d'éligibilité du fonds spécial d'adaptation industrielle, dont les crédits sont substantiellement majorés.

Passons aux mesures nouvelles concernant le budget annexe des postes et télécommunications. Plus de 25 p. 100 des créations nettes d'emplois budgétaires prévues par le projet de loi reviennent aux P. T. T. qui ne sont dévancés sur ce point que par le seul ministère de l'éducation nationale.

Les créations d'emplois prévues, soit 12 000, par le projet pour les P. T. T., illustrent donc parfaitement la première étape de l'action qu'entreprend le Gouvernement pour enrayer l'augmentation du chômage et constituer en même temps le rattrapage nécessaire au fonctionnement du service public. Depuis plusieurs années, en effet, face à une demande croissante, le solde des créations de postes de titulaires n'a cessé de décroître pour les P. T. T. jusqu'à devenir nul en 1981.

Les mesures proposées devront, en outre, permettre qu'il soit mis fin au désengagement des P. T. T. dans les zones rurales. C'est un point auquel notre commission attache beaucoup d'importance.

Enfin, la commission de la production et des échanges insiste pour que le prochain projet de loi de finances respecte l'unicité du budget annexe des P. T. T. à l'intérieur duquel aucune ségrégation n'est admissible entre la poste et les télécommunications qui doivent rester étroitement solidaires.

Notre commission a plus particulièrement examiné les articles 2, 5 et 7. Elle a approuvé l'article 2, modifié par l'amendement de la commission des finances supprimant la déductibilité de la taxe exceptionnelle sur les frais généraux. Elle s'est interrogée sur le cas particulier des entreprises exportatrices. Le dispositif proposé ne risque-t-il pas de les pénaliser ? Compte tenu du caractère somptuaire des dépenses visées, des abattements à la base et du caractère exceptionnel de la contribution, il nous est apparu que cette disposition était acceptable.

La commission a également approuvé l'article 5 relatif à l'imposition au taux intermédiaire de la T.V.A. des hôtels de grand luxe.

Elle a, par ailleurs, approuvé l'article 7, sous réserve de l'amendement de la commission des finances limitant le champ d'application de la majoration des droits sur les bateaux de plaisance.

En conclusion, et sous réserve des observations que je viens de formuler en son nom, votre commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi de finances rectificative. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 7 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1981 (n° 3) (rapport n° 88 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt.)

Le directeur du service du compte rendu sténographique,  
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.